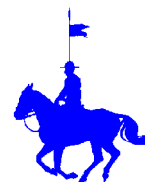




Royal Canadian  
Mounted Police

Gendarmerie royale  
du Canada



Rapport

sur

les plans et les priorités

pour les exercices

1999-2000 à 2001-2002

Gendarmerie royale du Canada

---

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député  
Solliciteur général du Canada

---

# Table des matières

---

<b>I.</b>	<b>MESSAGES</b>	
A.	<i>Le message du Commissaire</i> .....	ii
B.	Déclaration de la direction .....	iii
<b>II.</b>	<b>VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE</b> .....	1
A.	Mandat, rôles et responsabilités .....	1
B.	Objectif .....	2
C.	Contexte opérationnel .....	6
D.	Plan de dépenses .....	10
<b>III.</b>	<b>PLANS ET PRIORITÉS</b> .....	11
A.	Résumé des priorités et des résultats escomptés .....	11
B.	Détails par secteur d'activité .....	13
1.	Services de police fédérale .....	13
2.	Services de police contractuelle .....	26
3.	Services nationaux de police .....	35
4.	Services internes .....	44
5.	Services de maintien de la paix .....	48
C.	Rapports consolidés .....	51
<b>IV.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	53
A.	Liste des principales lois fédérales et des ententes officielles .....	53
B.	Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements ...	56
C.	Renseignements financiers .....	57

## *Le message du Commissaire*

*La GRC, en tant que service de police national du Canada, continue son engagement en vue d'accroître la sécurité publique. J'ai l'honneur de présenter au Parlement le présent rapport décrivant nos plans et priorités en vue d'atteindre cet objectif global.*

*Les institutions modernes doivent suivre le rythme des changements autour d'elles. La GRC a amorcé un renouvellement organisationnel il y a plusieurs années, afin de pouvoir combler efficacement et en fait prévoir les besoins de sa vaste clientèle. Les années à venir signalent l'harmonisation continue des priorités de l'organisation avec celles du gouvernement (et en bout de ligne, des contribuables), appuyée par les changements culturels et structureaux requis afin de maintenir les services de police de premier ordre auxquels nos communautés en sont venues à s'attendre de la part de la GRC.*

*Bien que notre mandat soit multidimensionnel, variant de rôles provinciaux, nationaux et internationaux à l'offre de services de police municipale, la prestation de nos services quant à elle est intégrée. Nos secteurs d'activité traversent plusieurs juridictions et de concert avec nos nombreux partenaires du système de justice pénale, nous continuerons de faire des progrès marqués dans l'offre de services uniformes, axés sur les besoins de notre clientèle.*

*La pierre angulaire de nos priorités stratégiques est la lutte contre le crime organisé. La mondialisation de l'économie a pour effet négatif de faciliter la tâche des organisations criminelles et nous agissons de manière décisive avec nos partenaires afin d'endiguer cette menace. Nos stratégies reposent sur trois composantes de base : la cueillette, l'analyse et le partage efficaces des renseignements, une capacité opérationnelle solide et finalement, des technologies modernes. En aidant à faire du Canada un lieu plus sûr où vivre, nous apportons une contribution importante à la prospérité économique et à la cohésion sociale de notre pays.*

*Vu le rôle de plus en plus prééminent que joue le Canada sur la scène mondiale, le rôle de la GRC augmente également en matière de maintien de la paix et de formation policière internationale. Nous sommes sollicités parce que nous représentons les valeurs démocratiques du Canada et également en raison de notre niveau élevé de professionnalisme et d'intégrité.*

*Nous poursuivrons aussi notre travail dans le domaine de la justice réparatrice, y compris les activités qui débordent le recours à des mesures de rechange au sein de la communauté autochtone. Ces mesures laissent présager une réduction du taux d'incarcération au Canada et favorisent l'intégration sécuritaire des contrevenants dans nos communautés-- un objectif que nous partageons avec nos collègues des services correctionnel, une partie de notre engagement à travailler davantage dans le cadre de partenariats dans l'appareil de justice pénale.*

*En dernier lieu mais non le moindre, nous joignons les efforts à l'échelle du gouvernement relativement à l'état de préparation en vue de l'an 2000, non seulement en ce qui concerne la conversion des systèmes essentiels à notre mission mais aussi en matière de planification d'urgence dans l'ensemble du pays.*

*Le nouveau millénaire posera de nombreux défis mais je crois que la GRC est bien placée pour poursuivre son rôle de chef de file au sein de la communauté policière, alors que nous nous efforçons de mettre de l'avant le programme du gouvernement, soit assurer la sécurité dans les foyers et dans les rues.*

*Le Commissaire,  
J.P.R. Murray*

*Le     février 1999*

**DÉCLARATION DE LA DIRECTION**  
**Rapport sur les plans et les priorités 1999-2000**

**Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1999-2000 de la Gendarmerie royale du Canada.**

**À ma connaissance, les renseignements dans ce rapport décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation. Ils sont également conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*. Les renseignements contenus dans ce rapport sont complets et exacts et sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.**

**Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP. Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.**

---

**Le Commissaire,  
J.P.R. Murray**

**Le février 1999**



**Mission :** *La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national du Canada. Fière de ses traditions et sûre de pouvoir relever les défis des années à venir, la Gendarmerie s'engage à maintenir la paix, à assurer le respect de la loi et à offrir un service de qualité de concert avec les collectivités qu'elle sert.*

**Valeurs fondamentales :** *Consciente du dévouement de tous ses employés, la GRC s'engage à créer et à préserver un milieu de travail propice à leur sécurité, à leur bien-être et à leur perfectionnement, en s'inspirant des valeurs fondamentales suivantes : intégrité, honnêteté, professionnalisme, compassion, respect et responsabilité.*

**Vision. Nous voulons :**

- % être une organisation progressiste, proactive et innovatrice;*
- % fournir un service de la plus haute qualité grâce à un leadership dynamique, à la formation et à la technologie, de concert avec les collectivités que nous servons;*
- % être responsables et efficaces grâce au partage du processus décisionnel;*
- % assurer un milieu de travail sain qui favorise l'esprit d'équipe, la libre communication et le respect mutuel;*
- % promouvoir la sécurité des collectivités;*
- % faire preuve de leadership dans la quête de l'excellence.*

*(Énoncé de la mission, de la vision et des valeurs de la Gendarmerie royale du Canada)*



## II. VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

### A. Mandat, rôles et responsabilités

La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national et un organisme qui relève du ministère du Solliciteur général du Canada.

La GRC est unique au monde puisqu'elle est un service de police municipal, provincial et national. Elle offre des services complets de police fédérale à tous les Canadiens et des services de police à contrat à trois territoires, à huit provinces (exception faite du Québec et de l'Ontario), à plus de 200 municipalités et à 168<sup>1</sup> communautés des Premières Nations.

Le mandat de la GRC comporte plusieurs facettes, notamment prévenir la criminalité et mener des enquêtes, maintenir l'ordre, faire respecter les lois dans des domaines aussi divers que la santé et la protection des recettes de l'État, contribuer à la sécurité nationale, protéger les membres du gouvernement, les dignitaires en visite et les missions étrangères et fournir des services de soutien opérationnel essentiels à d'autres services de police et organismes d'application de la loi.

Les pouvoirs d'exécution des dispositions de la *Loi sur la GRC* et la responsabilité en matière de reddition de comptes sont conférés au Commissaire, qui relève du Solliciteur général du Canada. Le Commissaire est appuyé par quatre sous-commissaires régionaux et un sous-commissaire à la Direction générale, en plus de 14 commandants divisionnaires et d'un commandant à la Division Dépôt à Regina (Saskatchewan), où se trouvent les installations de formation de la GRC, et de 15 directeurs de programmes à la Direction générale.

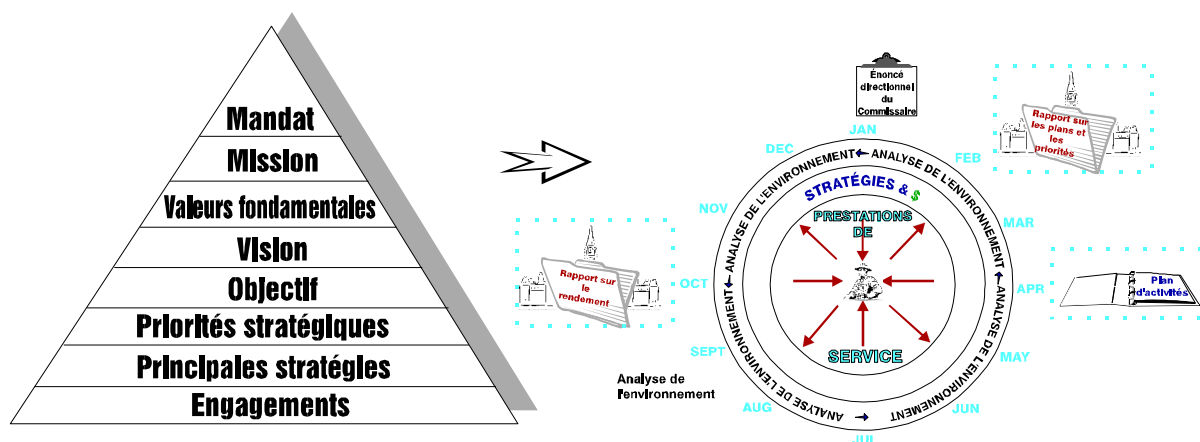
La relation entre le mandat, la mission, les valeurs fondamentales, la vision, les objectifs de l'organisation et les autres éléments de notre cycle de rapport et de responsabilisation est illustrée à la figure 1.

---

<sup>1</sup> La GRC fournissait des services de police à 168 communautés au 5 novembre 1998.



Figure 1 : Cycle de planification, de rapport et de responsabilisation



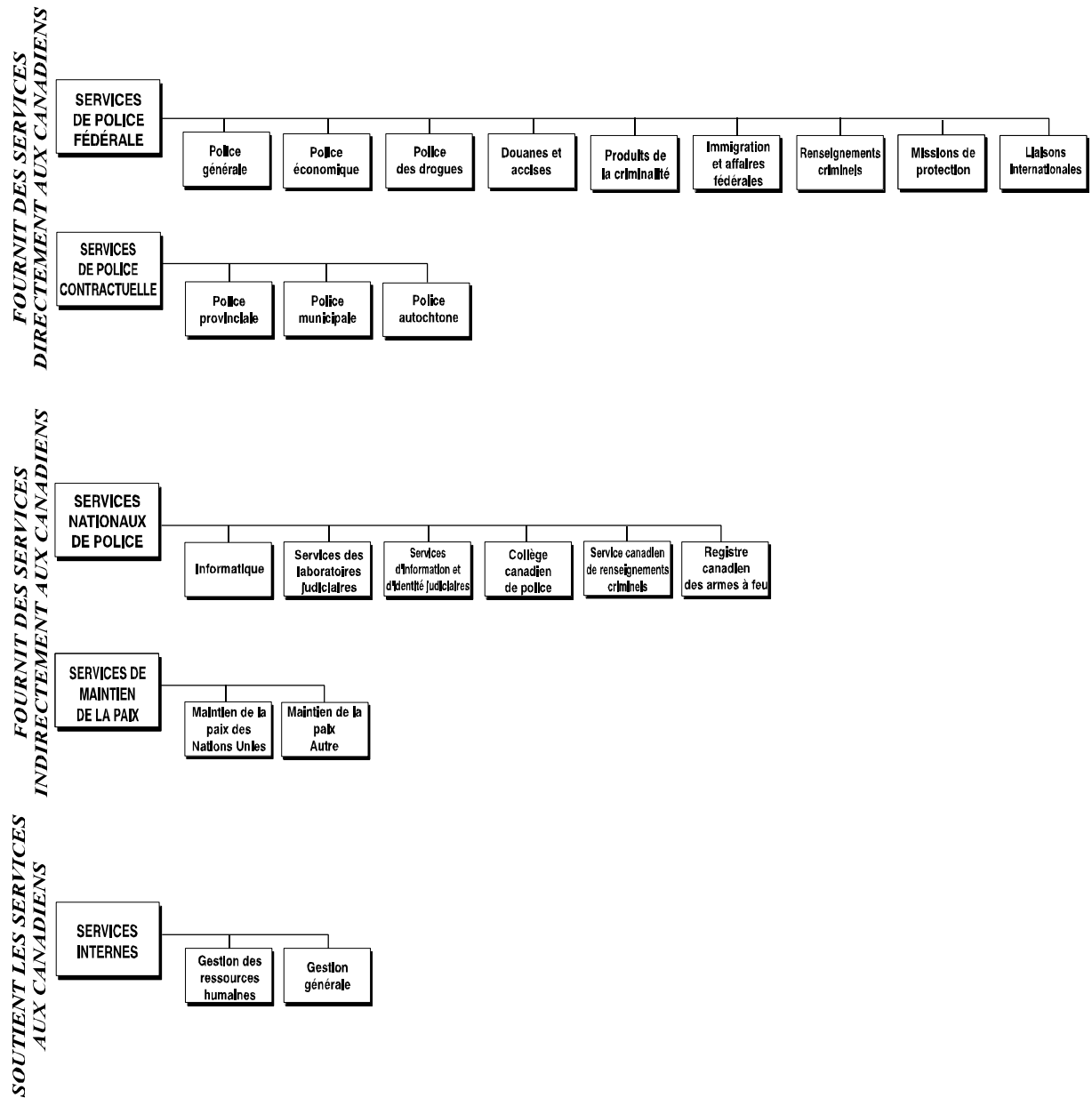
## Les secteurs d'activité de la Gendarmerie royale du Canada

La GRC se divise en cinq secteurs d'activité, qui contribuent à l'objectif global d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités et dont chacun se compose de secteurs de service. Les plans et priorités de ces secteurs d'activité sont décrits dans le présent rapport. Les secteurs d'activité sont les suivants :

- C Services de police fédérale
- C Services de police contractuelle
- C Services nationaux de police
- C Services internes
- C Services de maintien de la paix



Figure 2 : Secteurs de services de la GRC





## B. Objectif

L'objectif de la GRC est d'appliquer la loi, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC tente d'atteindre les priorités stratégiques suivantes :


- C protéger les Canadiens contre le crime organisé;
- C protéger les Canadiens contre les crimes de violence et la criminalité juvénile;
- C offrir aux Autochtones des alternatives au système traditionnel de justice pénale;
- C offrir des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités;
- C offrir des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête;
- C gérer la participation efficace et en temps opportun de l'élément canadien de police civile aux missions de maintien de la paix.

Les activités de la GRC sont guidées par six priorités stratégiques à l'égard desquelles son rendement est présenté plus tard au cours de l'année. Comme on peut le voir à la Figure 3, ces priorités sont harmonisées aux **priorités en matière de sécurité publique du Solliciteur général** qui mettent l'accent sur la lutte au crime organisé, un système correctionnel efficace et l'engagement des citoyens. Les priorités de la GRC font également état **des politiques du gouvernement** qu'elle partage avec ses partenaires du gouvernement fédéral en tant qu'initiatives «horizontales» qui ont été articulées dans le discours du trône de septembre 1997, en particulier celle sur «l'édification de collectivités plus sûres.»

Nos six priorités sont administrées par l'intermédiaire de cinq secteurs d'activité, mais la mise en oeuvre de chaque priorité fait habituellement appel à plus d'un des secteurs d'activité, les rendant interdépendants au niveau opérationnel, compte tenu de la nature complexe du travail policier. Les services aux Autochtones, le maintien de l'ordre, la prévention ou la réduction des crimes de violence et de la criminalité juvénile sont toutefois assurés en grande partie par les Services de police contractuelle. Les Services nationaux de police appuient quant à eux tous les secteurs d'activité en offrant un soutien opérationnel névralgique à la GRC et aux autres organismes d'application de la loi canadiens. Les priorités stratégiques sont en outre mises à exécution avec les partenaires de la GRC en matière de prestation, qui se composent d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que de communautés, de groupes locaux et d'organisations. La GRC travaille de plus en collaboration avec les Canadiens en général, qui ont droit à ses services de police en tant que citoyens, tout en remplissant en même temps leurs propres responsabilités de Canadiens.



**Figure 3 : Priorités stratégiques du gouvernement, du ministère et de la GRC par secteur d'activité et partenaires clés**

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT TIRÉES DU DISCOURS DU TRÔNE DE 1997 <sup>1</sup>	PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL <sup>2</sup>	PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA GRC - pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes	SECTEURS D'ACTIVITÉ de la GRC	PARTENAIRES CLÉS EN MATIÈRE DE PRESTATION DES SERVICES
<p>Pour un Canada plus fort</p> <p>Investir dans nos enfants </p> <p>Investir dans la domaine de la santé et des soins de qualité</p> <p>Édifier des collectivités plus sûres</p> <p>Offrir des possibilités aux jeunes Canadiens</p> <p>Investir dans la savoir et la créativité</p> <p>Accroître les possibilités offertes aux communautés autochtones</p> <p>Célébration du nouveau millénaire</p>	<p>Lutte au crime organisé</p>	<p>Protection contre le crime organisé</p> <p>Services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités</p>	<p>SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE</p>	<p>Soliciteur général du Canada, <sup>3</sup> Justice Canada, Revenu Canada, Développement des ressources humaines Canada, min. de la Défense nationale, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi</p>
	<p>Système correctionnel efficace</p>	<p>Protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile</p> <p>Alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones</p>	<p>SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE</p>	<p>Soliciteur général du Canada, Justice Canada, Revenu Canada, Développement des ressources humaines Canada, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi, min. des Affaires Indiennes et du Nord canadien</p>
	<p>Engagement des citoyens</p>	<p>Renseignements en matière d'enquêtes policières et outils d'enquête</p>	<p>SERVICES NATIONAUX DE POLICE</p>	<p>Soliciteur général du Canada, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi</p>
		<p>Services de police civile pour les missions de maintien de la paix</p>	<p>SERVICE DE MAINTIEN DE LA PAIX</p>	<p>Soliciteur général du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce International, Agence canadienne de développement International, ministère de la Défense nationale, services de police canadiens</p>

1. "Édifier des collectivités plus sûres" s'applique en particulier au portefeuille du ministère, bien que d'autres soient également pertinentes.

2. Les trois priorités du ministère s'appliquent, à un degré plus ou moins grand, aux six priorités stratégiques de la GRC et à chacun des quatre secteurs d'activité externes.

3. Le ministère du Soliciteur général du Canada se compose du ministère du Soliciteur général et de quatre principaux organismes, soit la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, Service correctionnel Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

## C. Contexte opérationnel

De nombreux facteurs externes influent sur la GRC. La Gendarmerie doit être consciente des défis et des possibilités que représentent ces forces sur l'accomplissement de ses tâches en général, et sur l'atteinte de ses priorités stratégiques en particulier. Plusieurs facteurs importants influent sur tous les secteurs d'activité, notamment :

**Facteurs externes :** Les principaux défis, possibilités et menaces dans le contexte dans lequel opère la GRC sont les suivants :

Changements démographiques	Tendances en matière de criminalité
<ul style="list-style-type: none"> <li>C Le vieillissement de la population favorise la vulnérabilité des personnes âgées et pourrait faire augmenter le nombre de cas de violence à l'égard des personnes âgées .</li> <li>C L'accroissement de la diversité culturelle par le biais de l'immigration pourrait faire augmenter les possibilités de conflits entre ethnies</li> <li>C Le taux de croissance supérieur à la moyenne de la population autochtone pourrait rendre urgent le règlement des problèmes de justice applicable aux Autochtones.</li> <li>C Le taux de chômage élevé des jeunes pourrait entraîner leur participation à des bandes de rue urbaines liées à des activités illégales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>C Les activités de nombreux groupes du crime organisé sont complexes et de portée internationale, ce qui a une incidence sur le coût des enquêtes.</li> <li>C La criminalité en col blanc est à la hausse, en particulier dans les domaines des fraudes par télémarketing et de la cyber-fraude, de la contrefaçon de cartes de crédit, des stratagèmes d'investissement et des vols par des employés.</li> <li>C Les craintes du public se maintiennent en matière de sécurité personnelle, notamment concernant les crimes de violence, la criminalité juvénile, la violence familiale et les crimes motivés par la haine</li> <li>C La criminalité internationale organisée augmentera dans un monde sans frontières et la mondialisation de l'économie et les progrès technologiques faciliteront la tâche des réseaux de criminels.</li> <li>C On s'attend à ce que le crime organisé s'infilte dans la prospection diamantaire dans les Territoires du Nord-Ouest.</li> </ul>



**Changements législatifs**

- C Les tendances dans les décisions judiciaires récentes et les commissions d'enquête augmentent la complexité des enquêtes policières.

**Changements dans les valeurs sociales et les attentes sociétales**

- C Les Canadiens continuent d'exercer des pressions en vue d'examens indépendants et d'études efficaces des lois, politiques et pratiques du système de justice pénale.
- C Les attentes du public concernant le rôle de la police sont axées sur les efforts de prévention et de réduction en particulier des crimes de violence, de la violence familiale, de la violence faite aux femmes, des crimes motivés par la haine et de la criminalité juvénile.
- C Les préoccupations du public concernant la responsabilisation des institutions gouvernementales sont à la hausse.

**Facteurs politiques**

- C Étant donné l'existence de revendications territoriales non réglées et autres griefs, il pourrait y avoir agitation chez les Autochtones.
- C La police doit satisfaire de nouvelles exigences comme celles découlant de la Loi sur les armes à feu, concernant les fraudes internationales et par télémarketing, les enquêtes sur le blanchiment de l'argent.
- C En raison de la participation continue du gouvernement canadien aux initiatives internationales afin de rétablir la démocratie et la paix à l'étranger, il y aura demande de participation de la police civile aux efforts de maintien de la paix, ce qui sera une part importante de l'engagement du Canada à l'étranger.
- C Le gouvernement poursuit sa politique de resserrement financier et les organismes publics, dont la police, doivent toujours faire face à la nécessité de réduire leurs dépenses.

**Climat économique**

- C La croissance de l'économie légitime pourrait s'accompagner d'une augmentation des délits économiques, en particulier par le crime organisé.
- C Les services de police continueront de souffrir de la compression de leurs ressources.

**Facteurs technologiques**

- C La banque de données génétiques fournira à la police un outil précieux pour élucider les crimes et obtenir des condamnations.
- C La conversion à l'an 2000 continue de poser un défi.
- C Les activités et réseaux criminels de plus en plus complexes exigent des ripostes technologiques innovatrices.





Des défis internes ont également une incidence sur l'offre des services de la GRC dans l'ensemble des secteurs d'activité. Ces facteurs englobent les suivants :

- C la création du groupe d'étude du projet d'harmonisation en vue d'harmoniser les systèmes et les processus de la GRC;
- C la poursuite des efforts en vue de réaliser des économies et des gains d'efficacité sur le plan de la gestion et de diversifier les modes de prestation des services;
- C l'augmentation de la participation à l'appui des enjeux horizontaux dans l'ensemble du gouvernement et du portefeuille;
- C la poursuite des efforts en vue d'incorporer dans les modes de prestation des services de la GRC les mesures décrites dans l'initiative du gouvernement en vue d'améliorer la qualité du service, par l'intermédiaire de la police communautaire;
- C la poursuite des efforts en vue d'élaborer des indicateurs de rendement solides dans le cadre des efforts du gouvernement en vue de démontrer l'optimisation des ressources et la responsabilisation;
- C la poursuite des efforts en vue de régionaliser l'offre des services, d'harmoniser les secteurs d'activité et les priorités stratégiques;
- C l'identification de sources de financement futur en vue de l'intégration des systèmes de rapports des renseignements judiciaires;
- C la recherche de mesures efficaces, innovatrices et nouvelles de lutte au crime organisé, à partir d'initiatives comme la banque de données génétiques, le registre des armes à feu et les unités mixtes des produits de la criminalité;
- C l'amorce des préparatifs en vue du prochain examen du coût de base des contrats en 2002;
- C la promotion du perfectionnement des ressources humaines, comme l'élaboration de l'instrument de classification des postes pour les membres réguliers et les membres civils et le Programme de perfectionnement continu des employés de la GRC (PPCE).

Le contexte opérationnel de la GRC pose des défis complexes en matière de sécurité publique. La GRC continuera de s'assurer d'être une organisation policière de premier ordre dotée de la capacité pertinente (financière, technologique et au point de vue des compétences) afin de pouvoir relever ces défis de la façon suivante :

- C améliorer la prestation uniforme des services par l'intermédiaire des secteurs d'activité;
- C maximiser la valeur découlant de l'intégration des services de police fédérale, contractuelle et nationaux;
- C offrir une approche multi-juridictionnelle rendue possible par son infrastructure nationale; et
- C établir de nouveaux partenariats avec les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, d'autres organismes de la loi ainsi que les communautés, les groupes locaux et organisations.



Cette façon de procéder permettra à la GRC de servir ses communautés, de remplir son mandat fédéral et de mettre de l'avant les engagements du gouvernement fédéral en matière de sécurité publique et les priorités connexes relatives à l'application de la loi et à la politique sociale, contribuant ainsi à l'unité nationale et à la cohésion sociale du Canada.

## D. Plan des dépenses

**Figure 4 : Plan des dépenses**

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Dépenses brutes du programme :</b>				
Services de police fédérale	517,8	<b>519,1</b>	525,6	511,3
Services de police contractuelle	1 059,3	<b>1 078,0</b>	1 088,6	1 086,9
Services nationaux de police	218,3	<b>196,1</b>	190,9	192,0
Services internes	188,9	<b>169,4</b>	166,0	158,8
Services de maintien de la paix	0,6	<b>0,7</b>	0,7	0,7
<b>Total</b>	1 984,9	<b>1 963,3</b>	1 971,8	1 949,7
Moins les recettes à valoir sur le crédit	764,2	<b>775,3</b>	785,9	783,3
<b>Dépenses nettes du programme</b>	1 220,7	<b>1 188,0</b>	1 185,9	1 166,4
Moins les recettes à valoir sur le Trésor	18,0	<b>18,0</b>	18,0	18,0
Plus : Non budgétaires	0,0	<b>0,0</b>	0,0	0,0
Plus : le coût des services fournis par d'autres ministères	79,9	<b>73,0</b>	73,8	73,4
<b>Coût net de l'organisme</b>	1 282,6	<b>1 243,0</b>	1 241,7	1 221,8

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant



### III. PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES

#### A. Résumé des priorités et des résultats escomptés

La figure 5 ci-dessous résume les priorités stratégiques et les résultats escomptés de la GRC pour les exercices 1999-2000 à 2001-2002, faisant partie du tableau présentant les principaux engagements en matière de résultats, dans le Rapport du Président intitulé **Une gestion axée sur les résultats, Annexe B**.

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par les principaux engagements suivants en matière de résultats
<b>une protection contre le crime organisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>U une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé</li> <li>U une contribution à la hausse des recettes fiscales</li> <li>U une contribution à la réduction des possibilités de crime transfrontalier</li> <li>U une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites</li> <li>U une contribution à la réduction des délits économiques</li> <li>U l'amélioration de la qualité des renseignements criminels</li> <li>U l'accroissement de l'efficacité des services de protection et de sécurité des dignitaires canadiens et étrangers</li> <li>U l'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer</li> </ul>
<b>une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>U une contribution à la baisse des crimes de violence</li> <li>U une contribution à la baisse de la criminalité juvénile</li> <li>U un contribution au sentiment accru de sécurité de la population</li> </ul>
<b>des alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>U des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture (dont les arrangements en vue d'assurer les services de police dans le nouveau Territoire du Nunavut )</li> </ul>





<b>des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>U une contribution à la baisse du taux de criminalité global</li> <li>U une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens</li> <li>U une contribution à l'augmentation de la sécurité routière</li> <li>U une réduction des plaintes du public justifiées contre les employés de la GRC</li> <li>U une satisfaction accrue des clients et des partenaires à l'égard des services de la GRC</li> </ul>
<b>des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>U l'accès par les clients à l'échelle nationale au service amélioré de rapports et la banque de données de l'ADN de la GRC</li> <li>U l'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et sur les armes à feu</li> <li>U le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels de qualité supérieure sur le crime organisé</li> <li>U l'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque</li> </ul>
<b>des services de police civile pour les missions de maintien de la paix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>U l'offre de services de police civile opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix, en conformité aux engagements internationaux du Canada</li> <li>U la satisfaction de l'autorité internationale à qui la GRC doit rendre des comptes, à l'égard des missions de maintien de la paix et autres missions</li> <li>U le rehaussement de la réputation internationale du Canada</li> </ul>



**B. Détails par secteur d'activité****1. SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE****Dépenses prévues**

<b>Services de police fédérale</b>				
	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme	517,8	519,1	525,6	511,3
Recettes	0,3	3,2	2,7	0,0
Dépenses nettes de programme	517,5	515,9	522,9	511,3

**Objectif du secteur d'activité :**

L'objectif des Services de police fédérale est d'offrir au gouvernement fédéral des services techniques, de protection, d'enquête, d'application de la loi et de police, afin d'aider à protéger la santé et la sécurité du public, l'environnement, le commerce, la perception des recettes, la sécurité nationale, les missions étrangères et les représentants de l'État.

**Secteur de services au sein de la Police fédérale :**

Le secteur de service de la **Police générale** est chargé de divers services techniques visant à offrir un soutien en matière d'enquête aux organismes canadiens d'application de la loi, notamment : établissement de profils de contrevenants inconnus, évaluation indirecte de la personnalité, analyse de lieux de crime, établissement de profils géographiques de crimes, examens polygraphiques, maintien d'un accès légitime aux renseignements et communications nécessaires pour assurer la sécurité du public, regroupement et distribution d'informations sur les actes criminels impliquant des explosifs et le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (ViCLAS). Ce secteur de services englobe également le Service de l'air de la GRC qui offre un accès rapide aux communautés éloignées, à l'appui direct des activités de sécurité publique et d'application de la loi de la Gendarmerie.



**La Police économique** a pour objectif de faire respecter les lois et de prévenir les délits de nature commerciale, dans des domaines comme la fraude commerciale, le vol, l'abus de confiance, les faillites et l'insolvabilité, les fraudes en valeurs mobilières, la corruption de fonctionnaires publics et les fraudes contre le gouvernement fédéral. La Police économique fait également respecter les lois et prévient les délits de nature technologique dont les délits informatiques, la fraude dans les télécommunications, le faux-monnayage et la contrefaçon de cartes de crédit et de débit et des cartes à puce. Le crime dans le cyberespace est en voie de devenir un problème mondial dont le règlement posera un défi.

**La Police des drogues** a pour objectif de contribuer à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites. Elle y parvient en enquêtant sur les infractions en matière d'importation, d'exportation, de production, de trafic et de possession de certaines drogues et autres substances et par la réduction de la demande de drogues au moyen de l'éducation et de la sensibilisation du public. La lutte antidrogue fait également partie du mandat de la GRC dans les contrats avec les municipalités et les provinces.

**Le programme des Douanes et de l'Accise** a pour mandat de faire respecter les lois au Canada et le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis, de concert avec ses clients, ses partenaires et la communauté. Ces lois régissent la circulation internationale des marchandises prohibées, contrôlées, taxables ou passibles de droits de douanes; concernent la fabrication, la distribution ou la possession de produits de contrebande dont le tabac et l'alcool; portent sur le trafic illicite des marchandises d'intérêt stratégique et des produits de haute technologie; et visent le respect des lois ou règlements qui imposent des contrôles non tarifaires sur la circulation internationale des biens.

**Les Produits de la criminalité (PC)** ont pour objectif de perturber les organisations criminelles à l'échelle nationale et internationale par l'identification, le blocage et la confiscation du produit des activités criminelles de ces gangs, en faisant enquête sur leurs activités et en intentant des poursuites à cet égard.

**Le programme d'Immigration et des Affaires fédérales** a pour objectif d'élaborer des initiatives proactives afin d'offrir des services aux ministères clients du gouvernement et au grand public concernant l'exécution de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi sur la citoyenneté* ainsi que les enquêtes sur les infractions en matière de passeports prévues au *Code criminel*.



Le volet Affaires fédérales a pour objectif de faire enquête ou de contribuer aux enquêtes sur 187 lois fédérales dans des domaines comme l'environnement, la faune, la sécurité publique, la protection du consommateur et les préjudices financiers subis par le gouvernement

**Les Renseignements criminels** ont pour objectif d'offrir un programme national de gestion des renseignements criminels, afin de permettre à la GRC de découvrir et de prévenir le crime organisé, les crimes graves ou touchant la sécurité nationale, fomentés au Canada ou d'envergure internationale.

**Les Missions de protection** ont pour objectif d'assurer la sécurité du Premier ministre et de sa famille, de certains dignitaires du gouvernement, de biens de la Couronne, de personnes jouissant d'une protection internationale et de leurs résidences, et au cours d'événements majeurs. Les événements survenus à travers le monde ont eu une incidence majeure sur le coût des services de protection offerts au Canada ou au cours de voyages à l'étranger de dignitaires canadiens. Le Canada est également l'hôte de divers sommets ou conférences de portée internationale (par ex. réunion de l'APEC, sommet de la Francophonie), ce qui représente une lourde charge pour la GRC en matière de ressources humaines et financières.

**Les Liaisons internationales** ont un double objectif. Le programme de liaison offre un lien entre le Canada et les organismes d'application de la loi étrangers, lequel permet d'échanger des informations en vue d'interdire l'activité criminelle internationale et d'assurer le maintien de l'ordre au Canada. Il permet aussi d'offrir de l'aide en matière de formation aux pays étrangers, grâce à diverses initiatives comme le partage des coûts avec le pays hôte ou au moyen des fonds reçus d'autres organismes pour des projets spéciaux. Interpol offre aide et soutien à tous les organismes canadiens d'application de la loi qui ont besoin de renseignements criminels ou d'assistance de gouvernements étrangers, afin de poursuivre des enquêtes ou des poursuites entamées au Canada.

### **Plans et stratégies clés pour les Services de police fédérale :**

**Priorité stratégique : Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une protection contre le crime organisé**

---

<sup>2</sup> Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la page 52.



La lutte contre la crime organisé fait partie de l'engagement du gouvernement à promouvoir la sécurité dans les foyers et dans les rues. Les priorités de la GRC sont harmonisées avec la priorité du Solliciteur général du Canada en matière de sécurité publique et contribuent à la nouvelle stratégie nationale sur le crime organisé.

Le crime organisé exige une riposte précise et dirigée, ainsi que des arrangements nationaux solides pour enrayer le problème avec efficacité et efficience, afin de transformer le Canada en partenaire international névralgique. La GRC a recours à plusieurs stratégies clés pour lutter contre le crime organisé, en mettant l'accent soit sur les activités illégales (biens et services illicites), soit sur les personnes (les criminels et leurs organisations, ainsi que les victimes réelles et potentielles), notamment :

- **le ciblage de l'approvisionnement** en biens et services illicites (soit réduction de l'offre) par la répression, la réduction des possibilités de délit et la perturbation d'activités criminelles précises et du lieu où elles se produisent (par ex. aux frontières du pays) et en s'attaquant aux activités criminelles nouvelles (par ex. le télémarketing);
- **le ciblage des fournisseurs** de biens et services en visant les échelons supérieurs des organisations criminelles au moyen d'enquêtes et de collecte de renseignements à long terme;
- **la réduction de la demande** de biens et services illicites par l'éducation du public et la prévention;
- **le ciblage des incitatifs** à commettre des crimes (par ex. réduction de la motivation) en saisissant les produits des activités criminelles;
- **l'établissement de partenariats stratégiques régionaux, nationaux et internationaux** avec d'autres organismes d'application de la loi et du gouvernement et avec le secteur privé; et
- **la production et le partage de renseignements opportuns, tactiques et stratégiques** sur les crimes, les criminels et les organisations criminelles.

Pour mettre en oeuvre ces stratégies, on utilise une gamme d'outils d'application de la loi et d'outils connexes, en collaboration avec nos partenaires, afin d'atteindre l'objectif commun de lutte au crime organisé :

- des instruments législatifs (par ex. *Code criminel*) - avec Justice Canada, le Solliciteur général du Canada et autres ministères fédéraux;
- des mesures financières (par ex. droits, taxes) - avec le ministère des Finances, Revenu Canada;
- la collecte et le partage des renseignements - avec le Service canadien de renseignements criminels, les organismes d'application de la loi;



- l'éducation du public et des informations à son intention - avec Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada;
- une surveillance physique - avec le ministère de la Défense nationale, Revenu Canada, Citoyenneté et Immigration Canada; et
- la technologie de l'information - avec nos partenaires en matière d'application de la loi reliés à nos Services nationaux de police.

La GRC s'efforce d'atteindre la **priorité stratégique de protection contre le crime organisé** au moyen des initiatives suivantes.

### **T Police économique**

Les délits économiques sont l'un des secteurs de croissance visés par le crime organisé, attiré par les immenses profits possibles et le faible risque de se faire prendre. L'implication dans les délits de particuliers très instruits, les nouvelles technologies et un monde sans frontières facilitent cette situation. On remarque notamment la croissance rapide de la fraude par télémarketing et le développement de «marchés boursiers virtuels» sur Internet. La communauté internationale exerce en outre des pressions sur tous les pays pour qu'ils rédigent et appliquent des lois sur les délits économiques, la corruption et sur la négociation virtuelle des valeurs mobilières.

### **Les activités et plans nouveaux pour 1999-2000 englobent les suivants :**

- C collaboration avec les partenaires fédéraux en vue de rédiger des lois concernant la corruption de fonctionnaires étrangers;
- C offre d'information au public et de documents de sensibilisation conçus pour prévenir les fraudes par télémarketing et autres fraudes financières, y compris celles dans les «marchés boursiers virtuels» sur Internet;
- C de concert avec d'autres organismes de réglementation et le secteur privé, élaborer une stratégie nationale coordonnée en vue de lutter contre la fraude par télémarketing et d'autres aspects des délits financiers, y compris la négociation virtuelle des valeurs mobilières;
- C mettre sur pied et maintenir un dépôt central et une capacité d'analyse des plaintes du public concernant les fraudes par télémarketing et autres délits financiers; et
- C assurer une répression coordonnée au moyen de stratégies mixtes de lutte contre les fraudes par télémarketing et autres délits financiers.



Les délits économiques de haute technologie, en tant que tendance nouvelle en évolution rapide, englobent également les délits informatiques, les fraudes dans les télécommunications, le faux monnayage et les activités sur Internet. Nos plans englobent donc ce qui suit :

- C participer à l'élaboration d'un centre canadien de protection de l'infrastructure nationale, qui combine les efforts des communautés de l'application de la loi, du renseignement de sécurité et du secteur privé;
- C explorer la création d'un secteur de services pour faire face aux répercussions de la technologie sur tous les niveaux et activités de l'application de la loi au Canada, avec accent sur la lutte au crime organisé;
- C s'efforcer d'offrir une riposte policière uniforme et nationale à l'appui des engagements pris à l'égard du G7 par les ministres canadiens, par ex. le plan d'action stratégique en 10 étapes sur la criminalité de haute technologie signé à Washington le 10 décembre 1997; ces démarches englobent l'élargissement des efforts internationaux, de concert avec le ministre de la Justice, concernant les fouilles et saisies transfrontalières de données électroniques;
- C intensifier le projet d'analyse de la contrefaçon en vue d'effectuer des analyses tactiques et stratégiques de la circulation des billets de banque contrefaits au Canada, augmenter nos efforts en vue d'éduquer les Canadiens sur les caractéristiques de sécurité de la monnaie et, en collaboration avec la Banque du Canada, lancer un nouveau vidéo didactique et promouvoir l'usage plus répandu du site Web de la GRC pour publier des descriptions de billets de banque contrefaits prolifiques;
- C poursuivre notre participation au groupe de travail du G7 sur le crime organisé international touchant les cartes de paiement, avec accent sur la collaboration et l'harmonisation des lois pénales sur les cartes de paiement contrefaites.
- C établir des partenariats avec des sociétés de développement technologique, élargir les efforts de collaboration avec les organismes d'application de la loi, du renseignement de sécurité et autres organismes du gouvernement au Canada et à l'étranger, ainsi qu'élargir les efforts de collaboration actuels avec les groupes de l'industrie du secteur privé et nationale;
- C établir une riposte aux progrès technologiques nouveaux et à leur exploitation par les groupes du crime organisé en matière de monnaie électronique, de commerce électronique, d'opérations bancaires virtuelles, d'espionnage électronique et de vol de renseignements, de cryptographie, etc.



## T Police des drogues

La Police des drogues a pour objectif de contribuer à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites. Elle parvient à réduire l'offre en enquêtant sur les infractions en matière d'importation, d'exportation, de production, de trafic et de possession de certaines drogues et autres substances, et à réduire la demande au moyen de l'éducation et de la sensibilisation du public. Le trafic des drogues est l'une des activités criminelles les plus lucratives et qui attire donc le crime organisé. La GRC continuera d'enquêter sur ce genre de crime en collaborant avec d'autres organismes, tant étrangers que canadiens, en particulier concernant la cueillette de renseignements et la surveillance et l'interception des aéronefs et navires utilisés pour transporter la drogue.

### Les plans précis pour 1999-2000 englobent les suivants :

- C conformément à la Stratégie canadienne antidrogue, tenter de trouver un meilleur équilibre entre, d'une part, la réduction de l'offre par la répression et, d'autre part, la réduction de la demande par la prévention et les initiatives d'éducation du public, en particulier celles qui visent les jeunes et celles qui soulignent les conséquences négatives de la toxicomanie;
- C trouver des moyens de régler le problème croissant de conduite sous l'influence de la drogue;
- C mettre en oeuvre l'approche de la Stratégie canadienne antidrogue visant à déjudiciariser les infractions mineures en matière de drogues et à diriger les drogués vers des centres de désintoxication et de réadaptation et à demander d'obtenir l'accès au réseau social qui leur permet d'éviter le milieu qui contribue à leur consommation de drogues;
- C faire pencher l'application de la loi davantage vers un nombre moins élevé de grosses saisies qui mettent en jeu des criminels des échelons supérieurs impliqués dans le trafic de la drogue, plutôt que vers un nombre plus élevé de petites saisies au niveau de la rue;
- C offrir une formation plus vaste et favoriser et élargir le recours au programme de dépistage des véhicules contrebandiers et au programme Jetway, pour aider à améliorer la répression à l'endroit des contrebandiers;
- C à la suite de l'examen interne du programme, réaliser des gains d'efficacité et d'efficacités plus grands par la fusion et la relocalisation de nombreux petits groupes antidrogue





## T Initiative de lutte anticontrebande (ILAC)

Malgré les succès remportés pour anéantir la contrebande à petite et moyenne échelles, les grosses organisations criminelles parviennent toujours à faire la contrebande de marchandises comme le tabac, l'alcool, les bijoux et les armes prohibées et à en assurer la distribution. Les plans du programme de l'ILAC en vue de faire enquête sur les groupes de contrebandiers organisés et de protéger les frontières du Canada englobent les suivants :

- C en prévision d'une réduction prévue des fonds à 65 % des niveaux de 1996-1997, on planifie la réorganisation des ressources de 1999-2000 afin d'assumer nos responsabilités en matière de lutte au crime organisé;
- C adopter des indicateurs de rendement améliorés afin de surveiller et d'évaluer les progrès et de démontrer les avantages concrets du programme;
- C élaborer et offrir un programme proactif de réduction de la demande en matière de marchandises de contrebande.

## T Produits de la criminalité (PC)

L'initiative des produits de la criminalité unit les ressources de la GRC à celles de la stratégie canadienne pour le contrôle et la répression des toxicomanies axée sur les profils des trafiquants et du Plan gouvernemental de lutte à la contrebande. Ces enquêtes sont menées à l'aide d'équipes multidisciplinaires réunissant des enquêteurs, des juricomptables et des avocats. Treize unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) sont situées dans les grands centres canadiens.

Les unités des produits de la criminalité participent à la rédaction de dispositions législatives précises comme le projet de loi C-95, *Loi modifiant le Code criminel (gangs) et d'autres lois en conséquence*, qui constitue un outil important pour prévenir le gangstérisme et dissuader les personnes qui s'en rendent coupables. Il aidera les responsables de l'application de la loi à enquêter sur les activités criminelles des gangs, à intenter des poursuites à cet égard et à confisquer le produit de ces activités. Les plans en vue d'augmenter notre capacité de retracer et de bloquer les biens d'origine criminelle englobent le suivant :



- C collaborer avec nos partenaires fédéraux en vue de la création d'un régime de rapports obligatoires sur les transactions suspectes et les mouvements transfrontaliers de devises et d'une unité des renseignements financiers nationale, ce qui aiderait également le Canada à respecter ses engagements internationaux pris à l'endroit du G7 et du Groupe d'action financière international.

## **T Exécution de la Loi sur l'immigration**

Les conditions économiques et politiques internationales ont entraîné une hausse du nombre de réfugiés cherchant asile dans des pays démocratiques et économiquement stables comme le Canada. Ce phénomène mondial a porté les groupes criminels organisés, qui s'adonnaient jusque là à des crimes traditionnels, à s'intéresser au passage clandestin d'étrangers en situation irrégulière, par appât du gain.

### **Les plans en vue de freiner cette activité criminelle englobent les suivants :**

- C s'efforcer davantage d'établir des partenariats internationaux qui aideront nos efforts en vue de freiner les migrants illégaux à l'étranger avant leur départ pour le Canada;
- C rechercher des moyens d'améliorer la détection des documents frauduleux produits à l'aide de technologies de plus en plus perfectionnées, ainsi que de se procurer ces dernières;
- C redistribuer les ressources du programme vers les secteurs géographiques aux priorités plus élevées et aux besoins croissants;
- C collaborer avec Citoyenneté et Immigration Canada en vue d'élaborer des dispositions législatives visant à assurer l'application plus efficace de la Loi sur l'immigration et à lutter contre le crime organisé.

## **T Affaires fédérales**

De concert avec ses partenaires, clients et communautés, le programme des Affaires fédérales harmonise ses ressources afin d'assurer la prestation de services de police fédérale efficaces, efficients et uniformes relativement aux quatre secteurs prioritaires de la sécurité publique, de la



protection du consommateur, de la protection de l'environnement et des pertes financières pour le gouvernement. Les priorités en matière d'enquête pour lutter contre le crime organisé englobent notamment la mise en évidence de la mondialisation de la violation des droits d'auteur et de l'application des lois sur la protection de l'environnement.

Les plans englobent les étapes suivantes conçues pour donner suite aux secteurs prioritaires et à des nombreuses autres responsabilités en matière de lois fédérales :

- C accentuer la coordination et la collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux qui s'occupent d'application des lois fédérales et d'élaboration de mesures législatives pertinentes.
- C établir des relations nouvelles et plus solides avec les autres intervenants du secteur privé qui ont un intérêt direct dans l'application des lois fédérales;
- C établir de nouveaux partenariats au sein de la communauté environnementale internationale à l'appui des initiatives de formation pour aider l'application des lois sur l'environnement partout dans le monde.

## **T Programme des renseignements criminels**

Les enquêtes sur les infractions criminelles relatives au crime organisé et à la sécurité nationale, ainsi que le maintien du programme national d'évaluation des menaces, font partie du programme de renseignements criminels de la GRC. Les capacités de contre-terrorisme, d'enquête et de riposte de la GRC en matière de sécurité nationale ont été améliorées par la création récente de sections des enquêtes relatives à la sécurité nationale dans 10 aéroports internationaux désignés dans l'ensemble du Canada. Ces sections fonctionnent maintenant en collaboration avec les partenaires de la GRC dans le domaine de l'application de la loi.

**Les plans pour les activités précises en 1999-2000 englobent les suivants :**

- C renforcer les partenariats nationaux et internationaux actuels et en établir de nouveaux, avec le secteur privé notamment;
- C augmenter la participation des partenaires aux cours de formation de la GRC liés aux renseignements, y compris du personnel du ministère de la Défense nationale (Police militaire);



- C améliorer les capacités des deux bases de données du programme, soit la Banque nationale de données criminelles (BNDC) et le Système de renseignements protégés sur la criminalité (SRPC), afin d'accroître la production à temps et efficace de renseignements criminels tactiques et stratégiques au sein de la GRC et à l'appui de nos partenaires en matière d'application de la loi;
- C augmenter la liaison, la collaboration et le partage de renseignements avec nos consommateurs et clients du milieu de l'application de la loi.

### **T Missions de protection**

La responsabilité des services de sécurité et de protection dans les aéroports internationaux du Canada a été transférée aux administrations aéroportuaires locales aux aéroports internationaux de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary, de Winnipeg, de Toronto, d'Ottawa, de Mirabel et de Dorval.

La GRC est restée aux aéroports internationaux de Vancouver et d'Edmonton en vertu d'ententes contractuelles provinciales/municipales améliorées, étant donné que la GRC est le service de police ayant compétence au niveau local.

- C À l'aéroport international de Montréal (Mirabel/Dorval), on met la dernière touche à une entente contractuelle afin que la GRC offre des services de police spécialisés.
- C Transports Canada continue d'exploiter l'aéroport international de Halifax et la GRC y offre certains services spécialisés de protection dans le cadre du programme fédéral de sécurité et de protection. Transports Canada prévoit que cet aéroport sera transféré à l'administration aéroportuaire locale au milieu de 1999. Dans peu de temps, la GRC (Municipalité de Lower Sackville), en tant que service de police compétent au niveau local, entamera des négociations avec l'administration aéroportuaire locale afin de poursuivre les services d'application de la loi et de protection en vertu d'une entente contractuelle provinciale/municipale.

### **Les plans en vue d'activités précises en 1999-2000 englobent les suivants :**

Le Canada est l'hôte de divers événements internationaux. La GRC est chargée de prendre les arrangements concernant la sécurité de tous les sites et participants. Les événements à venir englobent les suivants :



C Sommet de la francophonie à Moncton (Nouveau-Brunswick)

C Jeux pan-américains à Winnipeg (Manitoba)

**Résultats escomptés pour les Services de police fédérale :**

<b>Résultat escompté</b>	<b>qui se manifeste par :</b>
Une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé	les tendances dans la valeur des biens saisis conformément au programme des produits de la criminalité et à l'Initiative intégrée pour le contrôle des produits de la criminalité
Une contribution à la hausse des recettes fiscales	les tendances dans la valeur des biens saisis conformément à l'Initiative de lutte anticontrebande, (par ex. : argent, biens, véhicules, drogues et marchandises de contrebande de tous ordres et par une hausse des recettes fiscales provinciales et fédérales
Une contribution à la réduction des possibilités de crime transnational	les tendances dans les introductions illégales organisées au Canada, les organisations de passage clandestin d'étrangers, les fournisseurs de documents de voyage contrefaits et les faussaires de devises et de titres négociables
Une contribution à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites	une concentration des efforts de répression sur le crime organisé et la prévention de l'introduction au Canada de gros envois de drogues et par les tendances dans la participation aux programmes de sensibilisation et d'éducation
Une contribution à la réduction des délits économiques	les tendances dans les enquêtes fructueuses et les arrestations relatives à la criminalité en col blanc notamment : criminalité des entreprises, corruption, fraudes par télémarketing et en valeurs mobilières, manipulation du marché boursier, délits informatiques et fraudes dans les télécommunications



L'amélioration de la qualité des renseignements criminels	la satisfaction des principaux partenaires et clients du Programme de renseignements criminels de la GRC
L'accroissement de l'efficacité des services de protection et de sécurité des dignitaires canadiens et étrangers	d'excellents états de service quant aux visites et événements sans incidents
L'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer	une meilleure collaboration internationale avec les services de police et les gouvernements étrangers et une participation accrue des services de police canadiens au programme d'Interpol



## 2. SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE

### Dépenses prévues :

<b>Services de police contractuelle</b>				
	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme	1,059,3	1,078,0	1,088,6	1,086,9
Recettes	756,9	765,2	776,3	776,3
Dépenses nettes de programme	302,4	312,8	312,3	310,6

### Objectif du secteur d'activité :

L'objectif des Services de police contractuelle est d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités en offrant des services de police à diverses collectivités dans huit provinces (exception faite du Québec et de l'Ontario) et dans deux territoires, par le truchement d'ententes de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales et autochtones.

### Avantages des Services de police contractuelle pour le gouvernement fédéral :

Le gouvernement fédéral retire certains avantages de l'offre par la GRC de services de police à contrat aux provinces, municipalités et territoires. Tout d'abord, la GRC est un symbole d'unité nationale et de cohésion sociale, compte tenu de sa présence d'un bout à l'autre du pays. En outre, elle offre une infrastructure nationale pour la prestation de programmes fédéraux et promeut les priorités policières du gouvernement fédéral dans les diverses juridictions, en sa qualité de service de police homogène composé d'un bassin de policiers hautement qualifiés, non syndiqués, prêts à intervenir en cas d'urgence et pouvant être mutés. La GRC assure une présence fédérale et la prestation des programmes dans les régions éloignées, tout en maintenant son adaptation culturelle, ce qui la rend bien adaptée au travail au sein de communautés hétérogènes. Dans l'ensemble, la GRC a une influence positive sur le maintien d'une norme nationale de services de police à la population canadienne.



## **Secteurs de services au sein des Services de police contractuelle**

Les **services de police provinciaux et municipaux** ont pour objectif d'offrir des services de qualité par le biais de la police communautaire. Ces services englobent la prévention du crime, le maintien de l'ordre, l'application des règlements de la circulation, l'application de *Code criminel* et l'offre de services d'urgence.

Les **Services de police autochtones** ont pour objectif d'offrir des services de police aux peuples autochtones au moyen d'ententes tripartites entre le fédéral, la province et la communauté des Premières Nations, ou de contrats entre le gouvernement fédéral et la GRC.

### **Plans et stratégies clés des Services de police contractuelle :**

#### **Priorités stratégiques : Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes**

- **une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile**
- **des alternatives au système traditionnel de justice pénale pour les Autochtones**
- **des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités**

L'offre de service de qualité par le biais de la police communautaire étant maintenant bien établie comme principale stratégie pour atteindre notre priorité stratégique d'~~assurer~~ *la sécurité des foyers et des collectivités*, la culture organisationnelle de la GRC a changé de façon marquée au cours des dernières années et continue de changer. La plupart des employés s'efforcent maintenant de trouver des moyens réactifs et proactifs de résoudre et de prévenir les problèmes locaux de criminalité, en partenariat avec les communautés qu'ils protègent. Par conséquent, tout ce que la GRC fait maintenant met l'accent sur la consultation de ses clients et des intervenants, l'établissement de partenariats avec les communautés et les services locaux, l'habilitation au niveau de la prestation des services et la mobilisation des ressources communautaires et autres pour compléter ses propres ressources. Grâce à l'écoute de ses clients et de ses partenaires, les services de police que la GRC offre à contrat aux provinces et municipalités sont davantage axés sur les besoins et les priorités de chaque communauté. Les mécanismes de prestation des services et les pratiques exemplaires permettent à la GRC d'améliorer continuellement la qualité des services qu'elle offre.





La GRC utilise plusieurs stratégies proactives et réactives pour offrir des services de police au grand public, notamment :

- la réduction du crime et la dissuasion d'en commettre par l'application de la loi
- la prévention du crime et des récidives par la résolution des problèmes communs sous-jacents
- l'offre de services de justice réparatrice
- la déjudiciarisation des jeunes contrevenants
- l'adoucissement de l'effet du crime sur les victimes
- le ciblage des délinquants présentant un risque élevé de récidive
- l'établissement de partenariats

La GRC s'efforce d'atteindre les priorités stratégiques suivantes au moyen de diverses initiatives.

**a) une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile**

Même si le nombre de crimes est resté relativement constant, selon les données statistiques officielles, et si la fréquence des crimes de violence a diminué au cours des cinq dernières années, les Canadiens continuent de s'inquiéter de la criminalité. Le rôle de la police est de protéger le public et d'offrir aussi à la communauté des programmes d'éducation, de communication et de formation conçus pour prévenir et réduire les actes de violence.

La GRC appuie diverses initiatives visant à rendre les communautés plus sécuritaires, notamment :

- C l'introduction du contrôle des armes à feu pour prévenir les crimes de violence,
- C la création d'une banque de données génétiques pour aider à identifier les criminels violents, afin de munir la police d'outils supplémentaires pour lutter contre les crimes de violence.



La plan stratégique quinquennal de la GRC comprend ce qui suit :

- C la réduction des crimes de violence et de la criminalité juvénile** : La GRC s'est engagée à assurer que le Canada reste un endroit où les Canadiens se sentent en sécurité dans leurs foyers et dans les rues de leur localité. La stratégie en vue de réduire et de prévenir les crimes de violence et la criminalité juvénile vise à étudier les perceptions du public au moyen de vastes consultations auprès des gouvernements, des organismes et des communautés. La réussite de la stratégie dépend de l'équilibre trouvé entre prévention du crime et interventions juridiques traditionnelles. Parmi les plans figurent des stratégies d'éducation, de commercialisation et de communication afin de promouvoir l'offre de services aux jeunes.

D'autres programmes communautaires de prévention du crime se poursuivront, comme les programmes de liaison avec les écoles et de sensibilisation aux drogues. On étudie également certaines solutions de rechange au système de justice, comme les programmes de déjudiciarisation pour les jeunes, comme moyens de réduire l'incidence du système officiel sur les jeunes à risques.

La GRC est l'un des sept organismes du gouvernement fédéral ayant obtenu des fonds pour enrayer le problème de la violence familiale, en particulier dont sont victimes les femmes et les enfants, et pour élaborer des stratégies nationales et internationales afin de faire cesser l'exploitation sexuelle des enfants.

La GRC tiendra compte des recommandations formulées par le Comité consultatif du Commissaire sur les jeunes, lors de la mise sur pied de ses programmes de réduction de la criminalité juvénile.

**b) Solutions de rechange au système de justice traditionnel pour les peuples autochtones**

Dans un esprit de collaboration créatrice, la GRC collabore avec les peuples autochtones, les communautés et divers ministères du gouvernement, afin d'amorcer des solutions stratégiques permanentes aux problèmes sociaux et de justice touchant les communautés autochtones.



## U Initiative de justice applicable aux Autochtones

On reconnaît que les méthodes policières traditionnelles et le système traditionnel de justice pénale ne répondent pas aux besoins des Autochtones et qu'ils devraient être mieux adaptés culturellement, se fonder sur des partenariats solides avec les communautés autochtones et traiter les conditions sociales sous-jacentes.

La GRC soutient le ministère de la Justice dans la poursuite de l'Initiative de justice applicable aux Autochtones. Les stratégies englobent des mesures de justice réparatrice, les forums de justice communautaire, les partenariats avec les communautés autochtones, la sensibilisation culturelle et la spiritualité, les cercles de vie et de détermination de la peine et le recrutement d'un plus grand nombre d'Autochtones au sein de la GRC.

### c) Services de police favorisant *la sécurité des foyers et des collectivités*

#### U Justice réparatrice

La justice réparatrice offre une alternative au système de justice traditionnel. Même si elle n'est pas indiquée dans tous les cas, elle constitue le fondement d'un système de justice souple, adapté et responsable devant la communauté. La justice réparatrice fait participer activement les victimes et les contrevenants au processus de réparation des préjudices et de guérison. La GRC se fait le champion de la justice réparatrice et en particulier des forums de justice communautaire, dans le cadre de la police communautaire.

#### U Examen quinquennal des contrats concernant le coût de base

L'examen des cinq premières années des ententes de 20 ans concernant les services de police, conclues avec huit provinces et deux territoires, s'est achevé le 31 mars 1997. Aucun changement important n'a été apporté au coût de base. Le prochain examen est prévu en 2002.

#### U Nouveaux modèles d'administration des services de police

Le *modèle de police de district* a été élaboré pour mieux répondre aux besoins des communautés adjacentes et similaires au point de vue démographique. Mis au point par la GRC au Nouveau-Brunswick, ce modèle est un arrangement organisationnel rationalisé, qui regroupe un certain nombre de détachements en un «district». Ce système permet d'offrir à la province des services de police contractuels plus efficaces et efficaces.

*Un modèle rentable de services de police* a été mis au point en Saskatchewan, avec suppression du



niveau sous-divisionnaire d'administration. Des stratégies semblables sont également adoptées en Colombie-Britannique, en Alberta, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba.

## **U Services de police à contrat au Nunavut**

La création du nouveau territoire du Nunavut est prévue pour 1999. La GRC participe actuellement à l'élaboration d'un nouveau modèle de prestation des services de police dans ce territoire. Le gouvernement fédéral a signé une entente le 31 août 1998 avec le commissaire provisoire du Nunavut concernant l'offre des services de police par la GRC à compter du 1<sup>er</sup> avril 1999.

## **T Protection aux enfants et jeunes victimes d'agression sexuelle ou exploités sexuellement**

Les Canadiens se préoccupent grandement de la nécessité d'offrir une meilleure protection aux enfants et jeunes victimes d'agression sexuelle ou exploités sexuellement. Cette préoccupation bien ancrée est de portée nationale et traverse toutes les frontières sociales, religieuses et politiques.

En novembre 1997, le plan d'action de la conférence sur l'exploitation sexuelle des enfants de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et du Solliciteur général du Canada articulait clairement cinq points critiques nécessaires pour lutter ce problème social insidieux.

- C accroître la sensibilisation du public;
- C améliorer la formation des professionnels;
- C amorcer des changements pertinents au **Code criminel**;
- C obtenir les fonds nécessaires à l'aide de partenariats avec les secteurs public et privé;
- C collaborer avec les groupes de victimes pour mieux combler leurs besoins.

La GRC, de concert avec l'ACCP, poursuit des initiatives proactives visant à accroître la sensibilisation et l'attention de la communauté policière canadienne, des dirigeants politiques et du grand public sur l'étendue d'un crime très brutal dont est victime l'élément le plus vulnérable de notre société : nos enfants.

Pour soutenir ces efforts, l'ACCP et la GRC collaborent à la formulation d'options en matière de politique en vue d'une stratégie policière coordonnée nationale conçue pour lutter contre la victimisation sexuelle des enfants, sans compromettre les efforts courants de provinces individuelles. Un effort conjugué est fait pour améliorer la relation, par exemple par le partage et la distribution



de renseignements internationaux et nationaux; la coordination des opérations clandestines, en particulier en ce qui a trait à Internet; l'élaboration d'une norme nationale sur les pratiques efficaces concernant l'avertissement de la communauté et des mesures de formation spécialisée pour la communauté policière canadienne.

#### **U Le Programme d'intervention/prévention du suicide dans les communautés de la GRC**

Le Programme d'intervention/prévention du suicide dans les communautés de la GRC a été conçu dans le but d'arrêter la vague de suicides qui déferle particulièrement dans les communautés autochtones. La GRC organise des ateliers sur le sujet afin de permettre aux participants de comprendre leurs propres attitudes à l'égard du suicide et de reconnaître et d'évaluer les risques de suicide, les techniques d'intervention efficaces et les ressources communautaires pour les pourvoyeurs de soins et les membres de la communauté.

#### **Les plans en vue d'activités précises en 1999-2000 englobent les suivants :**

- C Des systèmes automatisés d'information sur les plaintes du public ont été mis en oeuvre en Colombie-Britannique et en Alberta. Ces deux provinces représentent environ 63 % des plaintes du public et on y trouve également 41.7 % de l'effectif total de la GRC. Bien qu'on ne dispose pas de données statistiques complètes pour l'ensemble du pays, on tente actuellement de mettre en oeuvre un système plus convivial de consignation des plaintes du public.
- C La circulation libre et sécuritaire des Canadiens, de leurs véhicules et de leurs biens sur les routes est une préoccupation constante. La GRC mettra au point un modèle complet de prestation des services de circulation routière axé sur la police communautaire, qui sera mis à l'essai en vue de déterminer son efficacité.

#### **Résultats escomptés :**

Les Services de police contractuelle appuient l'objectif de la GRC d'assurer *la sécurité des foyers et des collectivités*, par le truchement de contrats avec onze provinces et territoires clients, dont les objectifs, priorités et buts respectifs sont communiqués annuellement à la GRC. En contrepartie, les résultats obtenus sont transmis à chaque gouvernement provincial et territorial sous forme d'un rapport annuel remis le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Ce rapport permet aux clients de mesurer l'effet des services de police de la GRC dans leur juridiction et d'évaluer le rendement dans la prestation de ces services.



Même si chaque gouvernement provincial ou territorial rend compte de ses dépenses en matière policière à sa propre assemblée législative, le présent rapport offre au Parlement une perspective nationale sur les résultats escomptés de la GRC dans les 11 juridictions. Ce faisant, le rapport rend compte de la part fédérale des dépenses de prestation des services de police à contrat et fait état des avantages que retire la nation de la participation de la GRC à la police contractuelle.

<b>Résultat escompté</b>	<b>qui se manifeste par :</b>
Une contribution à la baisse du taux global de criminalité	les tendances dans les données statistiques de la police sur les taux de criminalité et dans la répression des infractions au Code criminel; l'efficacité des programmes de prévention du crime et des projets de police communautaire
Une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens	les tendances dans les données statistiques sur la criminalité, sur les dommages découlant de vols ou de vandalisme, et, selon le cas, sur les réclamations d'assurance
Une contribution à l'augmentation de la sécurité routière	les tendances dans les données statistiques sur les collisions d'automobiles et conséquences connexes, sur le port de la ceinture de sécurité, sur la conduite en état d'ébriété et autres infractions à la circulation,
Une réduction des plaintes du public justifiées contre les employés de la GRC	une amélioration du rapport entre les plaintes «fondées» (soit étayées) et le nombre de membres de la GRC
Une satisfaction accrue des clients et des partenaires à l'égard des services de la GRC	la satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les juridictions contractuelles
Une contribution à la baisse des crimes de violence	les tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité; les infractions au Code criminel; les sondages de la police et de la communauté après des victimes; les partenariats avec les autres organismes engagés dans la réduction des crimes de violence; et l'utilisation accrue par les services de police des ressources technologiques à l'appui des enquêtes sur les crimes.



Une contribution à la baisse de la criminalité juvénile	les tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité; les infractions au Code criminel; les sondages de la police et de la communauté après des victimes; les partenariats avec les autres organismes engagés dans la déjudiciarisation et autres programmes.
Une contribution au sentiment accru de sécurité de la population	les tendances dans les résultats des sondages auprès des Canadiens
Des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture (dont les arrangements en vue d'assurer les services de police dans le nouveau Territoire du Nunavut)	les tendances dans l'utilisation par la GRC et les membres de ces communautés de mesures préventives et réparatrices et par la satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les prestataires de services.



### 3. SERVICES NATIONAUX DE POLICE

#### Dépenses prévues

<b>Services nationaux de police</b>				
	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme	218,3	196,1	190,9	192,0
Recettes	7,0	7,0	7,0	7,0
Dépenses nettes de programme	211,3	189,1	183,9	185,0

#### Objectif du secteur d'activité :

Les Services nationaux de police ont pour objectif d'offrir des services techniques spécialisés à la communauté policière et d'améliorer les outils d'enquêtes policières et la nature, la portée et la qualité des données judiciaires partagées qu'utilisent la communauté policière canadienne, les ministères fédéraux, les organismes d'application des règlements et des lois et certaines organisations de police étrangères, dont Interpol. Ces services sont utilisés par les secteurs d'activité des Services de police contractuelle et de police fédérale de la GRC et, à un moindre degré, par le secteur d'activité des Services de maintien de la paix.

Parmi les services techniques spécialisés offerts à la communauté policière figurent les laboratoires judiciaires (ex. : analyse génétique.), l'identité judiciaire (ex. : empreintes digitales), les renseignements judiciaires automatisés (ex. : casiers judiciaires, communications), le renseignement (ex. : crime organisé) et des services de formation policière supérieure à la communauté policière canadienne et internationale et à certains organismes ministériels d'application de la loi.

#### Secteurs de services au sein des Services nationaux de police :

**L'Informatique** a pour objectif d'offrir des systèmes d'information et de communication à l'appui des secteurs d'activité de la GRC, ainsi que les moyens de partager ces données dans l'ensemble du système de justice pénale.





**Le Service des laboratoires judiciaires** a pour objectif d'améliorer continuellement l'aide scientifique et technique qu'il offre aux organismes canadiens d'application de la loi, dont la police, les ministères et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux et les tribunaux de droit pénal. Au nombre des services offerts figurent l'analyse et l'expertise des pièces à conviction, le signalement des résultats, la formulation de conclusions et d'interprétations et l'offre de témoignages d'expert.

À l'appui des priorités stratégiques de la GRC, ce secteur de services fait l'expertise des éléments de preuve liés au crime organisé, comme les sceaux d'accise, les documents de voyage frauduleux, les billets de banque, les pièces de monnaie et cartes de crédit et autres titres négociables contrefaits, canadiens et étrangers. Pour lutter contre les crimes de violence et la criminalité juvénile, le personnel fait l'analyse génétique ou d'autres types d'analyse de matières biologiques et non biologiques.

**Les Services d'information et d'identité judiciaires** ont pour objectif de maintenir, de gérer et de distribuer des renseignements judiciaires partagés, pour le compte de la communauté policière canadienne et d'autres organismes canadiens et étrangers. Parmi les services offerts figurent la dactyloscopie, les antécédents judiciaires, le Centre d'information de la police canadienne (CIPC), le registre des armes à feu et le Bureau d'enregistrement des enfants disparus. Ce secteur de services s'efforce d'être le chef de file national et d'encourager le réseautage national et la cohésion des systèmes d'information qui appuient les initiatives de justice pénale en vue de prévenir, de découvrir et de supprimer le crime.

**Le Collège canadien de police (CCP)** a pour objectif d'offrir une formation supérieure aux policiers canadiens et étrangers dans le domaine du perfectionnement des cadres intermédiaires et supérieurs et dans des techniques spécialisées liées aux enquêtes et au renseignement, ainsi que des ateliers et séminaires sur des problèmes d'actualité. Il effectue et coordonne également des recherches, afin de cerner les tendances dans le milieu policier, et distribue des renseignements sur des sujets précis.

**Le Service canadien de renseignements criminels (SCRC)** a pour objectif de recueillir des renseignements criminels sur le crime organisé et de voir à ce que des renseignements stratégiques soient transmis par l'intermédiaire des neuf bureaux provinciaux. Le Service offre également des ateliers et des cours centralisés et régionaux. Parmi les objectifs et priorités courants et à venir figurent les bandes de motards hors-la-loi, le crime organisé traditionnel et de souche asiatique, est-européenne et autochtone, l'exploitation sexuelle des enfants et la guerre électronique.



## Plans et stratégies clés :

### **Priorité stratégique : Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières**

La GRC s'efforce d'atteindre cette priorité stratégique au moyen des initiatives suivantes.

#### **U Banque de données génétiques**

Le programme du Service des laboratoires judiciaires offre l'analyse génétique comme moyen d'identifier et d'appréhender les contrevenants. On a confié des responsabilités supplémentaires à ce programme, consécutivement aux efforts du gouvernement en vue d'offrir aux Canadiens une plus grande protection contre les contrevenants violents.

La GRC a aidé le gouvernement à rédiger les mesures législatives en vue d'établir une banque nationale de données génétiques qui sera utilisée à des fins d'enquêtes policières. Le projet de loi C-3, intitulé *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, a été adopté par le Parlement le 29 septembre 1998 et a reçu la sanction royale le 10 décembre 1998.

La banque de données génétiques aidera la police à identifier et à appréhender les récidivistes, en comparant les données génétiques recueillies sur les lieux du crime au fichier des contrevenants condamnés. En réduisant le nombre de suspects, en reliant les crimes tôt au début de l'enquête ou en aidant à identifier des suspects, la banque de données génétiques devrait réduire la durée et le coût de certaines enquêtes. La banque de données permettra d'identifier avec plus de certitude les suspects. Elle pourrait réduire la durée des procès et accroître la possibilité de condamnation. On s'attend donc qu'elle augmente l'efficacité du système de justice pénale.

La protection des renseignements personnels au sein de la banque de données génétiques sera régie par le même respect rigoureux de la politique qui régit actuellement le fonctionnement des autres banques de données de la GRC, comme le Registre canadien des armes à feu et le Répertoire central des dossiers judiciaires. Les mêmes dispositions qui s'appliquent dans le cas de *la Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur les casiers judiciaires* et de la *Loi sur les jeunes contrevenants* s'appliqueront, ainsi que les mêmes mécanismes de vérification. La banque de données sera opérationnelle 18 mois après la promulgation de la loi.



## U Registre canadien des armes à feu

Le programme des Services d'information et d'identité judiciaires de la GRC, qui maintient un registre national de toutes les armes à feu à autorisation restreinte au Canada, est responsable du nouveau registre canadien des armes à feu, conformément aux efforts du gouvernement en vue d'accroître le contrôle des armes à feu au Canada. On améliorera le registre actuel, déjà à la disposition de tous les organismes d'application de la loi au Canada. Depuis l'adoption en décembre 1995 du projet de loi C-68 intitulé *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes*, la GRC assume la responsabilité de ce qui suit :

- C la création du nouveau registre canadien des armes à feu (RCAF);
- C la gestion de la base de données du RCAF, qui devrait passer de 1,25 million d'autorisations d'acquisition d'armes à feu à 10 millions d'autorisations au moins;
- C la gestion d'un nouveau centre intégré d'information sur les armes à feu;
- C la délivrance des permis pour licencier les transporteurs d'armes à feu;
- C le contrôle de l'importation au Canada et de l'exportation hors du Canada d'armes à feu.

Le ministère de la Justice élabore un système d'enregistrement par le courrier de toutes les catégories d'armes à feu, lequel sera moins fastidieux pour la communauté policière canadienne. Pour renseigner les utilisateurs sur la façon d'enregistrer divers types d'armes, on a dressé un inventaires des armes sur CD-ROM, appelé Système d'identification des armes à feu.

La nouvelle Loi sur les armes à feu est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1998. Le Registre canadien des armes à feu (RCAF) aide maintenant la communauté policière, les commerces et les propriétaires légitimes d'armes à feu à enregistrer toutes les armes à feu. Le RCAF délivre également des licences aux transporteurs et établit un réseau de vérificateurs dans l'ensemble du Canada.

## U Amélioration du soutien informatique et en matière de communications

Le programme de l'Informatique prévoit continuer de soutenir et d'améliorer l'infrastructure informatique et des télécommunications à l'appui des opérations de la GRC et des services fournis à ses partenaires dans le secteur de services des SNP. Ces plans couvrent le Réseau des Services nationaux de police (RSNP) et élargissent le système de bureautique interne de la GRC (ROSS), afin



d'accroître la fiabilité de l'infrastructure, d'améliorer l'échange de communications internes de la GRC par courrier électronique dans tout le pays, de réaliser des gains d'efficacité et de réduire la paperasserie.

Le réseau de communication actuel, qui permet à la communauté policière canadienne d'accéder au Centre d'information de la police canadienne (CIPC), en plus de soutenir les besoins administratifs et opérationnels de la GRC, est en voie d'être remplacé par un réseau moderne pour l'ensemble des Services nationaux de police. Le RSNP permettra à tous les organismes de justice pénale au Canada de partager les renseignements au sein d'un réseau plus intégré et sera un élément clé du réseau intégré canadien d'information judiciaire de la Sécurité publique.

Les plans englobent également la poursuite de la modernisation du système du CIPC qui existe depuis longtemps, afin d'offrir une base moderne dotée des capacités nécessaires, ainsi que l'avancement des travaux en vue d'obtenir un système global de gestion des incidents. L'actualisation de ces éléments importants améliorera grandement l'efficacité et l'efficacités aux niveaux opérationnels, fournira des renseignements stratégiques pour la gestion et contribuera au partage des renseignements nécessaires selon toute initiative éventuelle de justice intégrée.

En outre, on continuera d'installer la technologie pour protéger les renseignements et mettre en oeuvre la fonction de signature électronique. On installera de plus des postes de travail mobiles dans les voitures de police pour étendre ce projet très populaire jusqu'ici.

La GRC continue de participer au partage de systèmes radio avec d'autres organisations de sécurité publique, comme dans la région du Grand Vancouver en Colombie-Britannique (E-COMM) et comme dans le cas du système de radio-communication de la région d'Ottawa-Carleton (OCRVRCS). Il s'agit là d'exemples de possibilités de partenariats afin de réduire les coûts et d'accroître la collaboration avec des organismes associés. On a amorcé le remplacement des systèmes radio désuets et la réduction des frais de télécommunication.

## **T Partenariats entre intervenants clés du système de justice pénale**

La GRC a participé avec le ministère (Service correctionnel Canada, Commission nationale des libérations conditionnelles) et d'autres organismes du gouvernement à l'élaboration d'un plan d'action stratégique en vue de régler les problèmes de sécurité publique, en se fondant sur l'accès par les organismes fédéraux de justice pénale aux renseignements sur les crimes et les contrevenants et l'utilisation de ces renseignements. Cette initiative, sous la direction du Ministère du Solliciteur général, devrait renforcer les partenariats au sein du portefeuille et avec d'autres ministères et



juridictions du gouvernement, afin de permettre et de faciliter le partage des renseignements requis. L'approche axée sur le partenariat repose sur les besoins communs de l'ensemble de la communauté policière canadienne et contribue largement au bien-être des Canadiens par la poursuite de l'objectif d'assurer "la sécurité dans les foyers et dans les rues".

### **U Modernisation du Centre d'information de la police canadienne (CIPC)**

La modernisation du Centre d'information de la police canadienne sous l'égide de CIPC 2001, appuyée par les systèmes modernes de gestion des incidents judiciaires, sera la pierre angulaire d'un système national intégré de renseignements criminels pour le XXI<sup>e</sup> siècle. CIPC 2001 répondra aux besoins actuels et prévus d'outils plus modernes et efficaces pour appuyer les activités policières au Canada et à l'échelle internationale.

Le CIPC est le seul mécanisme national de partage de renseignements criminels reliant les partenaires du système de justice pénale au Canada et à l'étranger. Jusque dans les années 90, il a pu répondre aux demandes policières supplémentaires au fur et à mesure qu'elles se présentaient. Le CIPC repose toutefois sur la technologie des années 60, avec le risque croissant que cela représente d'accès non autorisé et de panne. Ce risque sera accru par les augmentations importantes prévues du volume de messages et du type d'usages.

La coordination de renseignements internationaux et nationaux partagés et d'activités d'enquête perfectionnées exige la modernisation et l'élargissement du CIPC et est essentielle à la réalisation d'un système canadien de justice pénale uniforme et interrelié.

CIPC 2001 utilisera des technologies modernes pour répondre aux nouveaux besoins d'information et aux fonctions de partage identifiées par les partenaires comme essentielles à la réussite de leurs programmes et stratégies d'application de la loi. CIPC 2001 appuiera la transmission multi-média incorporant la voix, les photographies et les empreintes digitales. La modernisation du CIPC permettra de relier un nombre toujours croissant d'organismes et de sources d'information.

### **T Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires**

La nécessité d'échange d'information entre juridictions est reconnue par tous. En tenant compte des besoins policiers dans la communauté policière, la GRC évalue l'intégration de plusieurs de ses systèmes courants en une suite d'applications modernes fonctionnant selon des normes communes.



On peut citer comme avantage l'uniformisation de la saisie et de l'échange de données, grâce à une architecture technique et des données communes au niveau de la gestion précise des incidents et dossiers, ce qui contribuera aux efforts des communautés canadiennes d'application des lois pénales et de la justice.

Ce projet de système moderne de gestion des dossiers et incidents judiciaires vise à remplacer au départ trois systèmes internes démodés de la GRC, soit le Système de récupération des renseignements judiciaires, le Système des rapports statistiques sur les opérations (SRSO) et le système de rapport des heures-personnes. Après le remplacement initial, on viserait l'intégration et l'interface d'autres systèmes courants de la GRC, au moyen de modules de perfectionnement. Le système global de gestion des incidents constituera la base de l'orientation future vers l'offre de renseignements opérationnels intégrés.

Le bureau nouvellement créé de l'architecte de l'information de la GRC a participé activement à ce projet. De plus, des efforts de collaboration directe, par le partage de renseignements et d'expertise, ont eu lieu avec une coopérative de services de police ontariens et la province de la Colombie-Britannique.

## **U Amélioration des renseignements criminels**

Le Système automatisé de renseignements criminels (SARCII), un système des Services nationaux de police, est offert aux membres du Service canadien de renseignements criminels (SCRC) comme moyen de partager des renseignements entre organisations policières. Le SARC a été développé afin d'être global et a évolué afin d'être conforme aux systèmes du genre de gestion des incidents et dossiers, assurant ainsi sa connectivité future avec d'autres systèmes. En bout de ligne, le SARC deviendra pour les agents de renseignements ce que le CIPC pour les policiers de première ligne.

Afin de suivre le rythme de la technologie nouvelle, le SCRC envisage pour le SARC des changements positifs constants. L'objectif poursuivi est de créer un environnement *évolutionnaire* permettant au SARC d'évoluer avec la technologie. Le SCRC poursuit actuellement une entente de recherche et de développement en collaboration avec l'industrie privée. Ce genre de partenariat aide à lutter contre le crime organisé par le recours à la technologie.

La nouvelle approche du SARC propose une solution économique et efficace au remplacement de systèmes de renseignements plus vieux, tant au sein de la GRC que dans l'ensemble de la communauté policière, afin d'améliorer le partage des renseignements.



## U Examen des Services nationaux de police (SNP)

La GRC a entrepris, de concert avec le ministère du Solliciteur général, un examen de ses Services nationaux de police afin d'élaborer des options en matière de prestation des services. L'examen tente de cerner les besoins futurs, d'améliorer le service à la clientèle et d'étudier des partenariats de partage des coûts et des modes alternatifs de régie et de prestation des services.

Une trousse d'information sur les SNP a été préparée et envoyée à la plupart des chefs de police, ainsi qu'aux utilisateurs provinciaux et fédéraux de ces services. Des consultations ont eu lieu par la suite dans l'ensemble du Canada à l'automne de 1997 et un sommaire pour les cadres a été envoyé par la poste à tous les participants soulignant les points clés élaborés au cours du processus de consultation.

De concert avec le ministère du Solliciteur général, le comité consultatif des SNP passe en revue les options viables afin d'en étudier les aspects d'autorité et de financement.

### **Les autres plans en vue d'activités précises en 1999-2000 englobent les suivants :**

Le partage de renseignements criminels fiables, exacts et en temps opportun sur les groupes du crime organisé est essentiel aux organismes canadiens d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter efficacement contre les principales menaces criminelles à l'endroit de la société canadienne, en particulier le crime organisé. Les plans du SCRC englobent les suivants :

- C la possibilité de partenariat avec l'industrie privée afin de développer de nouvelles technologies sur les renseignements criminels sera étudiée de plus près au cours de l'année;
- C de nouveaux partenariats internationaux seront établis en réponse à la mondialisation croissante du crime organisé;
- C les ressources du SCRC seront réaffectées vers les questions nouvelles d'exploitation sexuelle organisée des enfants et de crime organisé dans les ports.



Pour assurer les normes élevées des services de police dans l'ensemble du pays, la communauté policière a besoin d'une formation spécialisée opérationnelle, en administration et en gestion, offerte au niveau national de manière rentable, accessible et temps opportun. Les plans du Collège canadien de police englobent les suivants :

- C l'étude de partenariats d'offre de cours avec l'industrie privée, la police militaire et les collèges et universités dans l'ensemble du Canada;
- C la modification des cours de techniques d'enquête afin d'y incorporer les questions et éléments relatifs au crime organisé;
- C l'élaboration de cours sur les crimes de haute technologie et dans Internet pour rester à l'avant-garde des tendances nouvelles de la criminalité;
- C la modification des instruments pédagogiques en fonction des technologies nouvelles et des besoins d'une clientèle plus variée.

#### Résultats escomptés pour les Services nationaux de police :

Résultat escompté	qui se manifeste par :
L'accès par les clients à l'échelle nationale au service amélioré de rapports et la banque de données de l'ADN de la GRC	la mise en application complète du service d'analyse de l'ADN dans l'ensemble du Service des laboratoires judiciaires et par la réduction du temps de réponse
L'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et sur les armes à feu	une satisfaction accrue des utilisateurs à l'égard des bases de données et services du Centre d'information de la police canadienne (CIPC)
Le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels de qualité supérieure sur le crime organisé	la satisfaction accrue des partenaires clés à l'égard du partage de renseignements criminels de qualité, facilité par le Service canadien de renseignements criminels
L'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et de bibliothèque	une utilisation et une satisfaction accrues par les clients des services de formation, de recherche et de bibliothèque du Collège canadien de police





## 4. SERVICES INTERNES

### Dépenses prévues

<b>Services internes</b>				
	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme	188,9	169,4	166,0	158,8
Recettes	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses nettes de programme	188,9	169,4	166,0	158,8

### Objectif du secteur d'activité :

Les Services internes appuient la gestion de l'organisation :

### Secteurs de services au sein des Services internes :

**La Gestion des ressources humaines** a pour objectif de maintenir une politique administrative interne et un service aux niveaux du perfectionnement du bien-être des employés, de la sélection et de la dotation, ainsi que du développement organisationnel et de la formation.

**La Gestion générale** vise à fournir un cadre pratique pour la coordination de la planification stratégique, financière et opérationnelle de l'organisation et s'étend à la planification stratégique, aux projets, aux finances, au matériel, à l'immobilier, à la vérification et à l'évaluation, aux relations publiques et à l'information.

### Plans et priorités clés pour les Services internes

#### U Ressources humaines

Le secteur de services des Ressources humaines s'est engagé à contribuer au succès de l'organisation par l'harmonisation de ses stratégies, ses structures et ses ressources, avec accent sur la qualité du service pour répondre aux besoins changeants de l'organisation. De nombreuses stratégies ont été adoptées pour transformer les RH en fonction stratégique fondée sur les résultats et axée sur les



clients. La nouvelle orientation des RH portera sur l'établissement de partenariats avec les cadres hiérarchiques et sur la responsabilisation réciproque concernant l'atteinte des priorités de leurs activités. Le cadre de gestion des ressources humaines du Conseil du Trésor est également utilisé comme guide pour aider l'organisation à garder son programme orienté sur l'élaboration de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines, notamment le leadership efficace, l'offre d'un environnement favorable et le développement durable de ressources humaines productives. Certains des plans et activités pour 1999-2000 englobent les suivants :

- C **Analyse des besoins des clients** : Les résultats de ce projet constitueront le point de mire de presque toutes les tâches entreprises dans le secteur des RH sous peu. Les systèmes et structures seront intégrés dans la mesure du possible pour appuyer les secteurs de services et d'activités et pour établir des partenariats avec les cadres hiérarchiques dans la poursuite des six priorités stratégiques.
- C **Planification stratégique et mesure du rendement** : Des démarches vigoureuses sont entreprises pour s'assurer que l'organisation effectue la planification intégrée des RH et de la Gestion générale, et poursuit énergiquement la mise en oeuvre intégrale d'un système de mesure du rendement/d'information sur la gestion des ressources humaines et l'acquisition d'une capacité d'analyse démographique.
- C **Perfectionnement professionnel** : La recherche et le développement continueront dans ce secteur afin d'assurer une meilleure harmonisation des processus de planification de carrière individuels et de gestion des carrières de l'organisation.
- C **Apprentissage** : L'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie d'apprentissage continu, au moyen de possibilités de formation et d'apprentissage rentables et modernes, se poursuivront afin de permettre aux employés d'acquérir les compétences de base qui leur permettent d'exercer des emplois présents ou futurs.
- C **Classification** : De nouveaux instruments d'évaluation de la classification sont mis en oeuvre pour régler les problèmes de systèmes de classification des emplois de plus en plus inadéquats et démodés et les problèmes connexes aux niveaux des grades et de la solde.
- C **Promotions et mobilité** : Un examen approfondi du système de promotion et de mutation et des questions connexes sera amorcé en vue de combler les besoins des divers secteurs d'activités de la GRC.
- C **Griefs** : L'adoption d'autres formes de règlement des différends comme le Mode alternatif



de résolution des conflits sera poursuivie énergiquement dans les secteurs pertinents, en vue de simplifier le processus et de réduire le nombre de griefs que l'organisation doit régler.

## **U Communications**

Le programme des Relations publiques et de l'information aide la GRC à atteindre ses priorités stratégiques par une plus grande sensibilisation, une meilleure compréhension et un soutien accru des employés, clients et partenaires à l'égard de ses services. La GRC se concentre sur la mise en oeuvre de stratégies nationales d'information aux clients et de communication qui englobent les stratégies suivantes notamment :

- C l'offre aux gestionnaires de première ligne d'une trousse de produits de communication pour les aider à communiquer avec leurs employés;
- C la préparation d'une trousse pour mieux communiquer les services de la GRC à ses clients, communautés et partenaires;
- C rédaction d'un guide de communication avec les employés à l'intention des gestionnaires.

### **Les plans en vue d'activités précises en 1999-2000 englobent les suivants :**

- C Le Carrousel de la GRC participera à la commémoration de la Marche vers l'Ouest à l'été de 1999 en donnant des spectacles le long du trajet emprunté par la Marche, dans neuf villes au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
- C La GRC continuera de favoriser l'initiative nationale de commandite du Carrousel par l'établissement de nouveaux partenariats et le renouvellement des relations actuelles.

## **U Diversification des modes de prestation des services**

En 1998, dans le cadre de l'initiative du gouvernement en vue de «repenser le rôle de l'État», la GRC a entrepris un vaste examen de la diversification des modes de prestation des services (DMPS), qui fait maintenant partie des tâches du Groupe d'étude du projet d'harmonisation.



L'École de la GRC à la Division Dépôt est un projet pilote d'examen de DMPS qui sera terminé en 1999. D'autres examens de DMPS, qui devraient être achevés en 1999-2000, ont été amorcés relativement aux Services de la rémunération, aux Services de santé, aux Laboratoires judiciaires, à la Gestion de l'information, aux Technologies de l'information, la Gestion des biens immobiliers, à la Gestion du matériel et des services et au Service de l'air.



## 5. SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX

### Dépenses prévues

<b>Services de maintien de la paix</b>				
	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme	0,6	0,7	0,7	0,7
Recettes	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses nettes de programme	0,6	0,7	0,7	0,7

### Objectif du secteur d'activité :

Les Services de maintien de la paix gèrent la participation efficace et en temps opportun de la police civile canadienne aux activités internationales de maintien de la paix. La prestation de ces services respecte les conditions de la politique étrangère du Canada et le principe du recouvrement intégral des coûts avec d'autres organismes gouvernementaux comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI).

Après avoir remporté un siège au sein du Conseil de sécurité des NU vers la fin de 1998, le Canada devrait jouer un rôle de chef de file en matière d'activités internationales de maintien de la paix. Reconnaissant l'importance de passer du maintien de la paix à l'édification de la paix, la police canadienne contribue à la restauration de la sécurité humaine, de la stabilité sociale et de la primauté du droit, qui sont des conditions préalables à un développement institutionnel plus substantiel. C'est par l'intermédiaire de ce développement institutionnel que la police canadienne, en partenariat avec la communauté internationale, a une incidence directe sur les priorités stratégiques du gouvernement canadien touchant le crime organisé et le crime transnational.



**Plans et stratégies clés pour les Services de maintien de la paix :**

**Priorité stratégique : Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de police civile pour les missions de maintien de la paix**

La «libération du service» du personnel en vue de sa participation à des missions de maintien de la paix et autres missions internationales de soutien de la paix continue d'être un défi majeur, en particulier en ce qui concerne la sélection de personnel qualifié et la réduction de son incidence sur les services de police offerts au pays. Un autre défi consiste à trouver les ressources financières à temps, compte tenu des délais serrés consentis pour le déploiement du personnel conformément à l'entente sur la police civile canadienne, après l'approbation des missions compte tenu des engagements du Canada en matière de politique étrangère.

**Les plans pour 1999-2000 englobent les suivants :**

- C en ce qui a trait à la libération du service et à la préparation en vue des missions, s'assurer que le personnel policier civil sélectionné pour des missions de maintien de la paix et autres activités connexes conformément à l'entente sur la police civile canadienne est formé et prêt à être déployé à plus court terme;
- C s'efforce de rendre accessible les ressources financières nécessaires plus rapidement pour assurer le déploiement rapide du personnel policier canadien aux missions internationales de maintien de la paix et de soutien de la paix;
- C améliorer les communications avec nos partenaires afin de s'assurer qu'ils sont satisfaits de notre gestion du programme de police civile du maintien de la paix pour le compte du gouvernement;
- C s'efforce de renforcer le nouveau rôle de chef de file pour les missions de maintien de la paix par des possibilités de perfectionnement et de formation continus.



**Résultats escomptés pour les Services de maintien de la paix :**

<b>Résultat escompté</b>	<b>qui se manifeste par :</b>
L'offre de services de police civile opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix, en conformité aux engagements internationaux du Canada	l'affectation d'un nombre convenu de policiers canadiens pour la durée de l'engagement du Canada à l'appui du mandat de chaque mission et par la sélection, la formation, l'affectation et l'offre en temps opportun et de manière rentable de personnel, sans grever les besoins policiers au pays
La satisfaction de l'autorité internationale à l'égard des missions de maintien de la paix en matière de police civile et autres missions	la satisfaction à l'égard des policiers canadiens exprimée par l'autorité internationale chargée de chaque mission de maintien de la paix ou autre et par les partenaires clés en matière de maintien de la paix
Le rehaussement de la réputation internationale du Canada	la participation continue de la GRC aux missions de la paix et sa gestion efficace des services de police civile du Canada et autres services de police internationaux demandés par le gouvernement



## C. Rapports consolidés

### 1. Initiatives portant sur l'an 2000

Initiatives	Résultats escomptés
Rapport sur les systèmes essentiels à la mission à l'échelle du gouvernement	achevé à 94% d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 1999 et à 100% d'ici le 30 septembre 1999
Rapport sur les systèmes essentiels à la mission à l'échelle du ministère	Tous les systèmes seront achevés d'ici le 31 décembre 1999
Évaluation, analyse et conversion des systèmes non essentiels à la mission	Toutes les activités seront terminées au cours de l'exercice 2000-2001
Planification d'urgence	Élaborer des plans d'urgence en partenariat avec le ministère de la Défense nationale, les gouvernements des provinces et les administrations municipales
Exposés de planification et de sensibilisation	Pour sensibiliser et préparer les organisations de services d'urgence et les groupes communautaires à relever les défis de l'an 2000

### 2. Stratégies de développement durable

Initiatives	Résultats escomptés
Mise en oeuvre et gestion du processus de gestion de l'environnement	Élaboration d'une base de données électronique pour faciliter la mise en oeuvre et la gestion du processus de gestion de l'environnement et le rapport efficace sur les mesures du rendement





Élaboration de mesures du rendement	Établissement de cibles solides concernant les objectifs de la stratégie de développement durable relativement à la conservation de l'énergie et de l'eau, la réduction des émissions, les déchets solides, etc. qui complète et appuie le programme global du gouvernement
Consultation	Consultation avec les partenaires et intervenants externes de la GRC afin d'évaluer l'incidence de la stratégie de développement durable de la GRC
Examen de l'incidence économique et sociale de la stratégie de développement durable de la GRC	Élaboration d'une stratégie visant à évaluer et corriger l'incidence sociale et économique de la stratégie de développement durable de la GRC
Révision de la stratégie courante de développement durable de la GRC	Établissement de nouveaux buts, objectifs et cibles afin d'améliorer le processus de prestation de la stratégie de développement durable
Préparation d'un manuel de politique environnementale	Rédaction de politiques sur tous les aspects du portefeuille de l'environnement. Préparation d'un manuel générique des opérations environnementales de la GRC décrivant les responsabilités, les obligations et les conséquences judiciaires possibles

### 3. Initiatives législatives et réglementaires

La GRC ne prévoit pas soumettre en 1999-2000, à des fins d'examen juridique ou d'approbation finale, d'initiatives de réglementation majeurs ou importantes



## IV. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### Principales lois fédérales et ententes relevant de la GRC

Les principales lois relevant de la GRC sont la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et la *Loi sur le programme de protection des témoins*.

**Principales lois fédérales appliquées par la GRC :** La GRC n'assume à elle seule l'entière responsabilité de l'application d'aucune loi fédérale. La *Loi sur la GRC* et le *Règlement de la GRC (1998)* prévoient toutefois que les membres de la GRC doivent faire respecter les lois fédérales, dont voici les principales qu'ils appliquent : (LRC : Loi révisée du Canada; LC: Loi du Canada) :

<i>Loi sur l'aéronautique</i>	<i>LRC., 1985. ch.A-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	<i>LC., ch.A-11.2</i>
<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	<i>LRC., 1985. ch.B-3, et ses modifications</i>
<i>Loi électorale du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-2, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les grains du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.G-10, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le régime de pensions du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.5, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la marine marchande du Canada (Règlement sur les collisions)</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-9, et ses modifications</i>
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-23, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les transports</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-17, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-24, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la faune du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch. W-9, et ses modifications</i>
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-15.3, et ses modifications</i>
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne (art. 59)</i>	<i>LRC., 1985. ch.H-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la citoyenneté</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-29, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la protection des pêches côtières</i>	<i>LRC., 1985. ch. C-33, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la concurrence</i>	<i>LRC., 1985. ch. C-34, et ses modifications</i>
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	<i>LC., 1996. C-8</i>
<i>Loi sur le droit d'auteur</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-42, et ses modifications</i>
<i>Code criminel</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-46, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-47, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-51, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les douanes</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-52.6, et ses modifications</i>



<i>Loi sur l'accise</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-14, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la taxe d'accise</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-15, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les explosifs</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-17, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-19, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	<i>LRC., 1985. ch.F-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les armes à feu</i>	<i>LRC., 1995. ch.39, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les pêches</i>	<i>LRC., 1985. ch.F-14, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	<i>LRC., 1985. ch.F-28, et ses modifications</i>
<i>Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement</i>	<i>LRC., 1985. ch.G-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la santé des animaux</i>	<i>LC., 1990. ch.H-3.3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	<i>LRC., 1985. ch.I-1, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'immigration</i>	<i>LRC., 1985. ch.I-2, et ses modifications</i>
<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-72, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	<i>LRC., 1985. ch.M-7, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	<i>LRC., 1985. ch.N-14, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les transports nationaux</i>	<i>LRC., 1985. ch.N-20, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	<i>LRC., 1985. ch.O-5, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>	<i>LRC., 1985. ch.O-9, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les pensions</i>	<i>LRC., 1985. ch.P-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la quarantaine</i>	<i>LRC., 1985. ch.Q-1, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la radiocommunication</i>	<i>LRC., 1985. ch.R-2, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-7, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-11, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les marques de commerce</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-13, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-19, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'assurance-chômage</i>	<i>LRC., 1985. ch.U-1, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les poids et mesures</i>	<i>LRC., 1985. ch.W-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	<i>LRC., 1985. ch.Y-1, et ses modifications</i>

### **Ententes officielles avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés de la**

**Couronne :** La GRC a conclu plus de 1 250 protocoles d'entente avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés de la Couronne. Ces ententes font état de la nature et de la portée des partenariats établis en vue d'offrir les services aux Canadiens avec plus d'efficacité et d'efficacités. La liste ci-dessous contient certains des partenaires avec lesquels la GRC a conclu des ententes officielles :



<i>Anciens combattants Canada</i>	<i>Cour suprême du Canada</i>
<i>Affaires étrangères et Commerce international</i>	<i>Défense nationale</i>
<i>Affaires indiennes et du Nord canadien</i>	<i>Développement des ressources humaines Canada</i>
<i>Agence canadienne de développement international</i>	<i>Élections Canada</i>
<i>Agence canadienne des transports</i>	<i>Environnement Canada</i>
<i>Agence de promotion économique du Canada atlantique</i>	<i>Finances Canada</i>
<i>Agriculture et Agro-alimentaire Canada</i>	<i>Garde côtière du Canada</i>
<i>Archives nationales du Canada</i>	<i>Groupe Communication Canada</i>
<i>Banque du Canada</i>	<i>Industrie Canada</i>
<i>Bureau de la sécurité des transports Canada</i>	<i>Justice Canada</i>
<i>Bureau du Conseil privé</i>	<i>Musée national des sciences et de la technologie</i>
<i>Bureau du surintendant des institutions financières du Canada</i>	<i>Musée des beaux-arts du Canada</i>
<i>Canadien National</i>	<i>Office national de l'énergie</i>
<i>Canadien Pacifique</i>	<i>Office national des transports du Canada</i>
<i>Centre de sécurité des télécommunications</i>	<i>Office national du film du Canada</i>
<i>Chambre des communes</i>	<i>Patrimoine canadien (Parcs Canada)</i>
<i>Citoyenneté et Immigration Canada</i>	<i>Pêches et Océans</i>
<i>Commission canadienne des droits de la personne</i>	<i>Programme national de recherches et de sauvetage</i>
<i>Commission de contrôle de l'énergie atomique</i>	<i>Ressources naturelles Canada</i>
<i>Commission de la Capitale nationale</i>	<i>Revenu Canada, Douanes, Accise et Impôt</i>
<i>Commission de la Fonction publique du Canada</i>	<i>Santé Canada</i>
<i>Commission de l'immigration et du statut de réfugié</i>	<i>Service canadien du renseignement de sécurité</i>
<i>Commission nationale des libérations conditionnelles</i>	<i>Service correctionnel du Canada</i>
<i>Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	<i>Société canadienne des ports</i>
<i>Conseil du Trésor du Canada</i>	<i>Société canadienne des postes</i>
<i>Conseil national de recherches du Canada</i>	<i>Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>
<i>Cour canadienne de l'impôt</i>	<i>Solliciteur général du Canada</i>
<i>Cour fédérale du Canada</i>	<i>Statistique Canada</i>
	<i>Transports Canada</i>
	<i>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</i>
	<i>Tribunal de l'aviation civile</i>
	<i>Vérificateur général du Canada</i>



**Ententes officielles avec des gouvernements provinciaux** : La GRC a également conclu des ententes officielles avec les gouvernements provinciaux suivants, selon lesquelles la GRC est le principal service chargé d'enquêter en vertu de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* dans la province.

Procureur général de l'Alberta	Procureur général de la Nouvelle-Écosse
Procureur général de la Colombie-Britannique	Procureur/Solliciteur général de l'Ontario
Procureur général du Manitoba	Procureur général de l'île-du-Prince-Édouard
Procureur général de Terre-Neuve	Procureur général de la Saskatchewan
Solliciteur général du Nouveau-Brunswick	

## B. Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements

Commissaire adjoint Dawson Hovey      N° de téléphone : (613) 993-1712  
 Directeur, Gestion générale              N° de télécopieur : (613) 993-4453  
 Gendarmerie royale du Canada  
 1200, promenade Vanier- H405, Bâtiment principal de la DG  
 Ottawa (Ontario) K1A 0R2

## Rapports de la GRC et prévus par la loi

- 9 *Rapport sur le rendement présenté au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 1998*  
 Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1998. (Disponible : à la page d'accueil Internet de la GRC; dans la page d'accueil Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor; dans les librairies associées et chez d'autres libraires; ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada - Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9).
- 9 *Budget des dépenses 1998- 1999 : Un rapport sur les plans et priorités pour les exercices 1998-1999 à 2000-2001*, Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1998. (Disponible : à la page d'accueil Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor; dans les librairies associées et chez d'autres libraires; ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada - Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9).



**Sites Internet (World Wide Web) suggérés :**

- 9 **page d'accueil Internet de la GRC :**  
<http://www.rcmp-grc.gc.ca>
- 9 **page d'accueil Internet de la GRC en matière de police communautaire :**  
<http://www.rcmp-ccaps.com>
- 9 **page d'accueil Internet de la GRC en matière d'apprentissage :**  
<http://www.rcmp-learning.org>
- 9 **page d'accueil Internet du ministre du Solliciteur général du Canada :**  
<http://www.sgc.gc.ca>
- 9 **page d'accueil Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor :**  
<http://www.tbs-sct.gc.ca>

**C. Renseignements financiers**

Se reporter aux tableaux financiers aux pages suivantes.



## Autorisations de dépenser - Résumé du ministère, Partie II du Budget des dépenses

Crédit (en milliers de dollars)	1999-2000 Budget principal des dépenses	1998-1999 Budget principal des dépenses
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>		
<i>Exécution des lois fédérales</i>		
35 Dépenses de fonctionnement	<b>812 632</b>	789 932
40 Dépenses en capital	<b>112 749</b>	110 528
(S) Pensions et autres avantages sociaux - membres de la GRC	<b>240 154</b>	229 076
(S) Contributions au régimes d'avantages sociaux des employés	<b>22 508</b>	21 537
<b>Total du programme</b>	<b>1 188 043</b>	1 151 073

## Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité

### Régis par la Loi sur la GRC

	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Services de police fédérale	4 619	<b>4 469</b>	4 469	4 361
Services de police contractuelle	10 420	<b>10 158</b>	10 151	10 151
Service nationaux de police	1 020	<b>1 078</b>	1 078	1 078
Services internes	746	<b>643</b>	651	651
Services de maintien de la paix*	65	<b>8</b>	0	0
<b>Total du ministère</b>	16 870	<b>16 356</b>	16 349	16 241

\*Représente l'utilisation de tous les coûts d'ETP récupérés de l'ACDI

### Régis par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique

	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Services de police fédérale	501	<b>497</b>	497	472
Services de police contractuelle	1 105	<b>1 067</b>	1 067	1 067
Services nationaux de police	672	<b>607</b>	607	607
Services internes	1 154	<b>1 117</b>	1 117	1 117
Services de maintien de la paix	1	<b>1</b>	1	1
<b>Total du ministère</b>	3 433	<b>3 289</b>	3 289	3 264



## Dépenses en capital par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Secteurs d'activité</b>				
Services de police fédérale	16,1	<b>21,5</b>	24,1	29,9
Services de police contractuelle	43,7	<b>62,3</b>	62,7	60,5
Services nationaux de police	23,9	<b>22,7</b>	17,4	18,4
Services internes	5,6	<b>6,2</b>	6,7	8,0
Services de maintien de la paix	0,0	<b>0,0</b>	0,0	0,0
<b>Total du ministère</b>	89,3	<b>112,7</b>	110,9	116,8

## Sommaire du ministère des articles courants des dépenses

(en millions des dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b><u>Personnel</u></b>				
Salaires et traitements	1 136,2	<b>1 144,7</b>	1 158,0	1 150,4
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	227,3	<b>223,6</b>	226,3	224,8
	<b>1 363,5</b>	<b>1 368,3</b>	1 384,3	1 375,2
<b><u>Biens et services</u></b>				
Transport et communications	122,5	<b>121,9</b>	120,4	116,3
Information	0,8	<b>0,8</b>	0,8	0,8
Services spéciaux et professionnels	125,8	<b>108,9</b>	107,3	103,2
Locations	42,6	<b>38,6</b>	38,0	36,5
Achats de services de réparation et d'entretien	47,3	<b>38,5</b>	38,0	36,8
Services publics, matériaux et fournitures	82,4	<b>73,7</b>	72,6	69,7
Autres subventions et paiements	47,4	<b>30,9</b>	30,8	26,7
Dépenses en capital secondaires	22,8	<b>28,4</b>	28,2	27,2
	<b>491,6</b>	<b>441,7</b>	436,1	417,1
<b><u>Dépenses en capital</u></b>				
Construction et acquisition de terrains, travaux de construction et aménagements	33,9	<b>47,4</b>	45,6	51,7
Acquisition de machines et équipements	55,4	<b>65,3</b>	65,3	65,1
	<b>89,3</b>	<b>112,7</b>	110,9	116,8
Paiements de transfert	40,5	<b>40,5</b>	40,5	40,5
Total du programme	1 984,9	<b>1 963,3</b>	1 971,8	1 949,7
Moins les recettes à valoir sur le crédit	764,2	<b>775,3</b>	785,9	783,3
Total	1 220,7	<b>1 188,0</b>	1 185,9	1 166,4

## Ressources du programme par secteur d'activité pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)									
<u>Secteurs d'activité</u>	Budgétaires					Non	Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
	ÉTP	Fonction- nement	Immobili- sations	Paiement de transfert	Dépenses prévues	Plus : PIAs			
Services de police fédérale	4 966	488,4	21,5	9,2	519,1	0,0	519,1	3,2	515,9
Services de police contractuelle	11 225	992,5	62,3	23,3	1 078,0	0,0	1 078,0	765,1	312,9
Services nationaux de police	1 685	169,4	22,7	4,0	196,1	0,0	196,1	7,0	189,1
Services internes	1 760	159,1	6,3	4,0	169,4	0,0	169,4	0,0	169,4
Services de maintien de la paix	9	0,7	0,0	0,0	0,7	0,0	0,7	0,0	0,7
<b>Total du ministère</b>	<b>19 645</b>	<b>1 810,1</b>	<b>112,7</b>	<b>40,5</b>	<b>1 963,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1 963,3</b>	<b>775,3</b>	<b>1 188,0</b>

## Paiements de transfert par programme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b><u>Subventions</u></b>				
Association des anciens de la GRC	1 900	<b>1 900</b>	1 900	1 900
Association internationale des chefs de police	1 900	<b>1 900</b>	1 900	1 900
Survivants de membres tués en service	1 000 000	<b>1 000 000</b>	1 000 000	1 000 000
<b><u>Postes législatifs</u></b>				
Pensions et autres avantages des employés				
Pensions en vertu de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la GRC</i>	30 000 000	<b>27 000 000</b>	27 000 000	27 000 000
Pour compenser les membres de la GRC blessés dans l'exercice de leurs fonctions	9 000 000	<b>12 000 000</b>	12 000 000	12 000 000
Pensions aux familles des membres de la GRC tués en service	100 000	<b>100 000</b>	100 000	100 000
<b>Subventions totales</b>	40 103 800	<b>40 103 800</b>	40 103 800	40 103 800
<b><u>Contributions</u></b>				
Contributions aux candidats de l'extérieur de la GRC qui suivent des cours au Collège canadien de police	386 080	<b>386 080</b>	386 080	386 080
<b>Contributions totales</b>	386 080	<b>386 080</b>	386 080	386 080
<b>Subventions et contributions totales</b>	40 489 880	<b>40 489 880</b>	40 489 880	40 489 880

## Détails des recettes par secteur d'activité

<b>Recettes à valoir sur le crédit</b> (en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	<b>Recettes prévues 1999-2000</b>	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002
Services de police fédérale	0,3	<b>3,2</b>	2,6	0,0
Services de police contractuelle	756,9	<b>765,1</b>	776,3	776,3
Services nationaux de police	7,0	<b>7,0</b>	7,0	7,0
<b>Total des recettes à valoir sur le crédit</b>	764,2	<b>775,3</b>	785,9	783,3
<b>Recettes portées au trésor</b>	18,0	<b>18,0</b>	18,0	18,0
<b>Recettes totales</b>	782,2	<b>793,3</b>	803,9	801,3

## Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses brutes prévues	<b>1 963,3</b>
Plus :	
Service reçu sans frais :	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	<b>9,0</b>
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et coûts payés par le SCT	<b>63,0</b>
Contributions au régime d'invalidité des employés fournie par Ressources humaines Canada	<b>0,4</b>
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	<b>0,6</b>
	<b>73,0</b>
Coût total du programme	<b>2 036,3</b>
Moins :	
Recettes à valoir sur le crédit	<b>775,3</b>
Recettes à valoir sur le Trésor	<b>18,0</b>
Coût net du programme	<b>793,3</b>
Coût net approximatif du programme en 1999-2000	<b>1 243,0</b>

## Prêts, investissements et avances par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Prêts</b>				
<b>Services de police fédérale</b>				
Initiative des produits de la criminalité (PC) (C. du T. #825021)				
Prêts (dépense non-budgétaire)	1,8	<b>0,0</b>	0,0	0,0
<b>Services de police contractuelle</b>				
Dépassement de crédit budgétaire 1997-1998	8,7	<b>0,0</b>	0,0	0,0
<b>Services internes</b>				
Quartier général de la Division K (Edmonton) (C. du T. # 823163)				
A2M (C. du T. #826187)	0,0	<b>0,0</b>	0,0	0,0
	20,0	<b>5,0</b>	0,0	0,0
<b>Prêts totaux</b>	30,5	<b>5,0</b>	0,0	0,0
<b>Remboursements</b>				
<b>Services de police fédérale</b>				
Initiative des produits de la criminalité (PC) (C. du T. #825021)				
Prêts (dépense non-budgétaire)	(4,3)	<b>(1,8)</b>	0,0	0,0
<b>Services de police contractuelle</b>				
Dépassement de crédit budgétaire 1997-1998	0,0	<b>(2,9)</b>	(2,9)	(2,9)
<b>Services internes</b>				
Quartier général de la Division K (Edmonton) (C. du T. # 823163)				
A2M (C. du T. #826187)	(6,1)	<b>(6,1)</b>	(6,1)	0,0
	0,0	<b>0,0</b>	0,0	(8,4)
<b>Remboursement total</b>	(10,4)	<b>(10,8)</b>	(9,0)	(11,3)
<b>Total</b>	20,1	<b>(5,8)</b>	(9,0)	(11,3)

## Liste des grands projets d'immobilisation par secteur d'activité

(En millions de dollars) Secteur d'activité	Coût total actuellement prévu	Dépenses prévues au 31 mars 1999	Dépenses prévues 1999/2000	Dépenses prévues 2000/2001	Dépenses prévues 2001/2002	Besoins des exercices futurs
<b>A. SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE</b>						
1. Kingston, Ont. - Dét. Kingston	4.5	0.0	0.0	0.0	4.5	0.0
2. RMOCCS Division A (AM)	3.3	0.0	0.6	2.2	0.5	0.0
<b>B. SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE</b>	7.1	0.2	0.3	5.3	1.3	0.0
1. Prince George, C.B. - Sous-division (ADP/APP)	7.3	0.0	0.0	0.7	4.4	2.2
2. Saskatoon, Sask.-Sous-Division (APP)	7.3	0.6	3.1	1.2	1.2	1.2
3. Terre-Neuve - Modernisation du système de télécom (AM)	32.2	3.4	8.7	6.7	6.7	6.7
4. Équipement de télécom, remplacement et amélioration de systèmes (AM)	3.1	0.9	0.7	1.5	0.0	0.0
5. Mise en oeuvre du CIIDS (ADP)						
<b>C. SERVICES NATIONAUX DE POLICE</b>	19.5	3.0	11.0	4.8	0.7	0.0
1. Ottawa, Ont - Laboratoire (ADP)	11.5	10.5	1.0	0.0	0.0	0.0
2. Automatisation des dossiers judiciaires (ADP)	4.5	0.0	3.0	0.5	0.5	0.5
3. Remplacement de l'ordinateur central (AM)	7.9	0.3	1.9	1.9	1.9	1.9
4. SAID (AM)						
<b>D. SERVICES INTERNES</b>	32.8	1.3	0.2	1.5	2.1	27.7
1. Ottawa Ont - Rénovation de la Direction générale (APP)	3.8	0.4	0.2	3.1	0.1	0.0
2. Ottawa (ADP)	14.5	0.0	0.1	5.1	4.5	4.8
3. Chilliwack, C.B. Déménagement divisionnaire de la formation et magasin de stockage (ADP/APP)	23.8	0.2	0.2	2.8	4.6	16.0
4. Halifax, N-E - QG divisionnaire (APP)	42.6	38.6	3.2	0.8	0.0	0.0
5. Edmonton, Alb - QG divisionnaire (ADP)	6.0	5.9	0.1	0.0	0.0	0.0
6. Regina, Sask - Installation de locaux de formation centralisée (ADP)	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	3.4
7. Regina, Sask - Agrandissement des locaux de la formation centralisée pour éducation physique	6.6	0.0	0.0	0.9	4.8	0.9
8. Regina, Sask - Installation de locaux de la formation centralisée pour unMess	6.0	0.0	0.0	3.7	1.4	0.9
9. Whitehorse, TY - QG divisionnaire (APP)						
<b>E. SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX</b>						
Autres - Autres projets d'immobilisations contrôlés dont les coûts se situent entre 400 000 \$ et 3 000 000 \$	79.5	11.7	14.6	16.8	18.9	17.5
Construction	19.8	1.9	5.9	5.3	5.1	1.6
Équipement						
<b>DÉPENSES EN CAPITAL TOTALES</b>	<b>347.0</b>	<b>78.9</b>	<b>54.8</b>	<b>64.8</b>	<b>63.2</b>	<b>85.3</b>